Nations Unies S/PV.9215

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9215e séance
Vendredi 9 décembre 2022, à 10 h 40
New York

Président :	Mme Kamboj /M. Ravindran	(Inde)
Membres :	Albanie	Mme Dautllari
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	Mme Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	Mme Ngyema Ndong
	Ghana	Mme Oppong-Ntiri
	Irlande	M. Gilroy
	Kenya	Mme Kinyungu
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Norvège	Mme Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2022/892)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-73443 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2022/892)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^me^ Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; M. Peter Mutuku Mathuki, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est ; M^me^ Rebecca Kabuo, activiste et membre de Lutte pour le changement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/892, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^me^ Keita, M. Mutuku Mathuki, M^me^ Kabuo, ainsi que de l'Ambassadrice Lilly Stella Ngyema Ndong, Représentante permanente adjointe du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Keita.

M^me^ Keita : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui le rapport du Secrétaire général sur la situation en République démocratique du Congo (S/2022/892).

Je salue également la présence de S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, de M. Peter Mutuku Mathuki, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, et de M^me^ Rebecca Kabuo, de Lutte pour le changement.

La République démocratique du Congo continue de faire preuve de résilience, malgré d'immenses défis auxquels le pays est confronté. Les performances macroéconomiques encourageantes du pays en attestent. L'Assemblée nationale a adopté, le 3 décembre, le projet de loi de finances 2023 qui s'élève à 15,8 milliards de dollars, une forte augmentation par rapport aux 10,7 milliards de 2022. Cette augmentation budgétaire est porteuse d'espoir. Elle est essentielle pour financer les réformes stratégiques nécessaires à l'amélioration progressive du bien-être des populations congolaises, comme celle du secteur de la sécurité.

Avec ce budget ambitieux, la République démocratique du Congo se donne également les moyens nécessaires pour la préparation des échéances électorales de 2023. Au même titre, il faut se féliciter de la publication du calendrier électoral qui fixe les élections présidentielle et législatives au 20 décembre 2023 et qui détaille les dispositions et mesures prises par la Commission électorale nationale indépendante pour démarrer, le 24 décembre 2022, l'enrôlement des électeurs. Si elle a été bien accueillie dans son ensemble, cette publication du calendrier électoral a été contestée par certains acteurs de l'opposition et de la société civile, dans un contexte de tensions et de polarisation politique grandissante, menant parfois à des discours très violents.

Je voudrais donc réitérer ici la disponibilité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à travers ses bons offices, à promouvoir un dialogue constructif entre les parties prenantes afin de renforcer un environnement politique favorable à un processus électoral transparent, inclusif et apaisé, qui verrait une participation active mais non violente de tous les acteurs politiques, ainsi que celle des femmes et des jeunes.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Si les élections de 2023 pourraient contribuer sensiblement au renforcement de la démocratie et de la stabilité en République démocratique du Congo, l'un

des plus grands problèmes auxquels elles risquent de se heurter est l'insécurité. Ces dernières semaines, la situation en matière de sécurité dans la partie orientale de la République démocratique du Congo s'est considérablement détériorée. Depuis le 20 octobre, le Mouvement du 23 mars (M23) a repris les hostilités et étendu son contrôle dans le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu. La MONUSCO continue d'apporter un appui opérationnel, logistique et tactique tant aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qu'à la Police nationale congolaise dans leurs efforts de lutte contre les groupes armés opérant dans l'est du Congo, tout particulièrement le M23. Des patrouilles robustes, notamment des patrouilles conjointes avec les FARDC et la Police nationale congolaise, sont effectuées à Goma et alentour afin d'assurer la protection des civils et de dissuader le M23 d'avancer davantage vers la ville. En outre, la Mission a mis en place de nouveaux réseaux d'alerte locale dans les zones des territoires de Rutshuru et de Masisi vulnérables aux attaques du M23.

Les signalements d'atrocités et d'autres crimes commis par le M23 et d'autres groupes armés sont profondément préoccupants. Les conclusions préliminaires de l'équipe d'établissement des faits des Nations Unies constituée en réponse aux allégations d'atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire par des combattants du M23 à Kishishe et Bambo, dans le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, ont confirmé qu'au moins 131 civils, dont 102 hommes, 17 femmes et 12 enfants, avaient été soit tués par balle, soit à l'arme blanche par des combattants du M23. Durant la même période, les combattants du M23 ont violé au moins 22 femmes, dont l'une a été tuée à l'issue de l'agression. L'équipe a également confirmé la destruction de quatre écoles et l'occupation de deux autres par des combattants du M23.

J'appelle le Conseil à condamner ces crimes avec la plus grande sévérité. Le Conseil doit également exiger la libération immédiate des personnes rescapées que le M23 a empêchées de quitter la zone. Les auteurs de ces atrocités et d'autres contre la population civile doivent être jugés, par des juridictions nationales ou internationales.

Les offensives du M23 ont encore exacerbé la crise humanitaire en cours. La République démocratique du Congo accueille déjà le plus grand nombre de personnes déplacées sur le continent africain, en grande partie à cause des activités des Forces démocratiques alliées (ADF), de la Coopérative pour le développement du Congo et des groupes Zaïre, Twirwaneho et Maï-Maï. On estime que 370 000 personnes supplémentaires ont été arrachées à leurs foyers et forcées de tout quitter lors de la dernière vague d'hostilités impliquant le M23. La flambée de violences intercommunautaires dans les provinces occidentales de Maï-Ndombe et Kwilu a également entraîné le déplacement de plus de 50 000 personnes, principalement des femmes et des enfants. Malgré des difficultés d'accès persistantes et un environnement dangereux, notamment dans les zones contrôlées par le M23 et les ADF, les acteurs humanitaires continuent de fournir une aide indispensable et des services vitaux. J'invite donc instamment les partenaires à continuer à appuyer activement le plan de réponse humanitaire ainsi que le plan de réponse concernant spécifiquement le Nord-Kivu.

Je constate avec satisfaction que face à l'augmentation de l'insécurité croissante et des tensions dans la région, les initiatives régionales se sont intensifiées. Je salue les efforts diplomatiques vigoureux entrepris par le médiateur de l'Union africaine et Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Président João Manuel Gonçalves Lourenço, en appui à la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda. Je félicite également le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'ancien Président Uhuru Kenyatta du Kenya, pour les progrès réalisés dans le cadre du processus de Nairobi, avec le soutien du Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Président Évariste Ndayishimiye du Burundi.

Depuis avril, la Mission a fourni un appui politique, technique et logistique au secrétariat conjoint République démocratique du Congo-Kenya pour la tenue de consultations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais, notamment la troisième phase des consultations, qui a repris le 28 novembre à Nairobi et s'est terminée le 6 décembre. La Mission a facilité le transport de plus de 180 délégués venant de localités éloignées du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Maniema et du Tanganyika pour leur permettre de participer aux pourparlers. Elle a en outre déployé 14 membres du personnel à Nairobi pour faciliter les délibérations.

Les dirigeants régionaux et les parties prenantes nationales, notamment les représentants de 50 groupes armés ainsi que les délégations de la société civile, ont travaillé jour et nuit pour formuler des solutions durables au cycle de conflit qui a causé tant de souffrances dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me félicite particulièrement du rôle central joué, dans le cadre de ces consultations, par les Congolaises, qui constituaient plus de 40 % des délégations de la société civile,

dont 10 rescapées de violences sexuelles. Il convient par ailleurs de souligner que les trois coordonnateurs provinciaux du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation ainsi que le coordinateur national adjoint ont également participé activement aux délibérations.

Les participants au mini-sommet qui s'est tenu à Luanda le 23 novembre sont convenus que des mesures seraient prises pour faire face à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et qu'un calendrier serait notamment établi pour la mise en œuvre des actions prioritaires visant la cessation des hostilités et le retrait immédiat du M23 des localités occupées. Il a également été décidé que les efforts déployés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi seraient coordonnés. Le communiqué envisage en outre un rôle opérationnel pour la MONUSCO, en coordination avec la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et le mécanisme de vérification ad hoc.

Il est impératif que les résultats de ces initiatives soient scrupuleusement mis en œuvre par toutes les parties. Avant tout, le M23 doit cesser les hostilités et se retirer des zones occupées conformément à la feuille de route établie dans le communiqué final du mini-sommet de Luanda. Je me fais l'écho de l'appel lancé par l'ancien Président Uhuru Kenyatta à tous les autres groupes armés pour qu'ils déposent les armes et adhèrent au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Je demande à tous les partenaires d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour mettre en œuvre ce programme.

Entre-temps, la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est poursuit son déploiement à l'appui aux processus politiques. Je me félicite de la récente réunion entre les responsables des FARDC, de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la force de la MONUSCO, qui s'est tenue à Goma les 29 et 30 novembre, et qui constitue une avancée majeure vers la mise en place d'un cadre efficace de coordination et d'échange d'informations, notamment avec les forces burundaises et ougandaises déjà déployées au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et en Ituri.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a officiellement demandé que la MONUSCO participe activement à la mise en œuvre du communiqué issu du mini-sommet de Luanda. La force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est compte également sur l'aide de la Mission en vue de son déploiement complet et rapide. Je réaffirme que la Mission est prête à utiliser les capacités dont elle dispose pour appuyer les initiatives de paix régionales en cours, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Je me réjouis de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partenaires régionaux afin de définir le rôle de la Mission dans les efforts visant à donner effet sur le terrain aux décisions prises dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

(*l'oratrice reprend en français*)

La détérioration de la situation sécuritaire dans le pays constitue également un facteur de risque grandissant pour les opérations de la MONUSCO. L'attaque de notre base opérationnelle de Minembwe, dans le Sud-Kivu, par des membres du groupe armé Twirwaneho, le 30 septembre, au cours de laquelle un Casque bleu a perdu la vie en témoigne. Je condamne cette attaque dont les responsables doivent être poursuivis avec la plus grande fermeté et exprime à nouveau mes condoléances à la famille du défunt et à son gouvernement.

La MONUSCO demeure pleinement engagée auprès du Gouvernement et du peuple congolais pour les aider à créer les conditions d'un retrait responsable et durable des provinces du Sud, du Nord-Kivu et de l'Ituri où elle est encore déployée. Pour ce départ responsable, l'exemple de la province du Tanganyika fournit de précieuses leçons. Les agences, fonds et programmes des Nations Unies ont, depuis le retrait de la MONUSCO, développé un plan de transition provincial avec les autorités congolaises, identifiant les acquis à préserver. Ce plan se conjugue avec le déploiement progressif d'officiers de la Police nationale congolaise, qui permet d'assurer une continuité des efforts sécuritaires, notamment dans le cadre de la fermeture prochaine de la base de la MONUSCO à Bendera, au Tanganyika. La transition au Tanganyika démontre ainsi le bénéfice de la bonne coordination entre les autorités congolaises et la MONUSCO.

Je salue à ce titre l'initiative du Gouvernement d'avoir pris contact avec la Mission le 15 novembre dernier, pour initier une réévaluation du plan de transition. Lors de mes réunions du 7 décembre avec S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, ici présent, j'ai réitéré la disponibilité des Nations Unies à intensifier nos échanges, dans un esprit de partenariat, sur la révision du plan conjoint de transition afin d'identifier des actions concrètes liées à la mise en œuvre effective des jalons prioritaires relatifs à la création des conditions sécuritaires minimales pour un retrait

responsable et durable de la MONUSCO. Nous avons également convenu que la coopération soutenue avec les institutions de l'État et la confiance sont essentielles afin de garantir que les autorités congolaises et les agences, fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies puissent mener des interventions nécessaires pour consolider la paix après le départ de la Mission.

Malheureusement, la Mission continue d'opérer, dans l'est du pays, dans un environnement hostile, nourri par des sentiments de déception, frustration et désespoir de la population, au vu de la détérioration de la situation de sécurité. Nous avons entrepris de nombreux efforts pour renouer des liens de confiance avec le peuple congolais, en particulier la jeunesse, et avec les autorités congolaises, et nous les poursuivrons sans relâche. Nous continuons également à travailler avec les autorités congolaises pour mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du mandat dans l'esprit et la lettre de l'accord sur le statut des forces et garantir la sécurité du personnel et des installations de la Mission.

Pour conclure, je tiens à nouveau à remercier tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et leur personnel, et les personnels civils nationaux et internationaux pour leur précieux soutien en ces moments difficiles pour la République démocratique du Congo. Nous restons pleinement mobilisés à travers notre assistance aux autorités et forces de défense et de sécurité, notre soutien aux processus de paix et au processus électoral, et, enfin, notre appui au Gouvernement pour une transition responsable et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Ngyema Ndong.

M^me^ Ngyema Ndong (Gabon) : J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Le dernier exposé sur les travaux du Comité remontant au 30 septembre dernier (voir S/PV. 9142), je saisis cette occasion pour donner un bref aperçu de la visite effectuée avec un certain nombre de membres du Comité en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, du 7 au 18 novembre.

Il s'agissait de la sixième visite de la présidence du Comité en République démocratique du Congo depuis 2015. Mes prédécesseurs s'étaient rendus au Rwanda en 2016, en Ouganda en 2019, et en République démocratique du Congo en 2021. La visite du mois dernier a eu lieu dans un contexte difficile sur le plan politique et en matière de sécurité, marqué par des tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ces tensions sont notamment liées aux actions des groupes armés visés par des sanctions, le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques de libération du Rwanda.

Dans ce climat tendu, le régime des sanctions et, en particulier, l'obligation de notification ont été utilisés contre l'ONU et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier. D'une manière générale, lors des discussions tenues lors de la visite de la délégation en République démocratique du Congo, j'ai surtout réaffirmé que depuis mars 2008, l'embargo sur les armes s'appliquait uniquement aux groupes armés, et non au Gouvernement congolais, et que seuls les États fournisseurs et non la République démocratique du Congo étaient tenus à l'obligation de notification.

Les échanges que nous avons eus à Kinshasa ont également porté sur les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ; les activités des groupes armés ; les liens présumés entre le groupe armé des Forces démocratiques alliées, visé par des sanctions, et Daech ; l'exploitation illégale des ressources naturelles et les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles commises en période de conflits. À plusieurs occasions, le Gouvernement congolais a redemandé que l'obligation de notification soit supprimée pour le transfert de matériel militaire et la fourniture d'une formation militaire aux Forces armées de la République démocratique du Congo. Une demande à laquelle certaines organisations de la société civile ont fait écho. J'ai précisé que l'embargo sur les armes s'appliquait uniquement aux groupes armés, et ne s'appliquait pas au Gouvernement congolais, mais l'obligation de notification imposée aux États fournisseurs demeure, bien que les types d'armes à notifier aient été réduits à ceux figurant à l'annexe de la résolution 2640 (2022). Néanmoins, les autorités congolaises ont fait observer que les banques et les expéditeurs hésitaient à prendre part, dans un souci de réduction du risque, au financement et au transport d'armes et de munitions pour lesquelles le Comité avait déjà reçu une notification.

En ce qui concerne la liste relative aux sanctions, lors de ma visite à Kinshasa, à Kigali et à Kampala, j'ai demandé à mes interlocuteurs s'il serait utile d'ajouter de nouveaux noms à la liste, notamment du fait qu'aucun

nom n'y avait été ajouté depuis février 2020. De nombreux interlocuteurs ont souligné que les sanctions visant des personnes en particulier étaient un outil de stigmatisation important, et qu'il fallait désigner les personnes et entités se livrant à des violations des droits humains, notamment des actes de violence sexuelle, ou prenant part à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Aucun nom n'a été communiqué à ma délégation en vue d'une possible désignation à des fins de sanctions. Par ailleurs, à propos de l'exploitation des ressources naturelles, des préoccupations ont continué d'être exprimées au sujet du trafic d'or et d'autres ressources naturelles via des pays voisins, trafic destiné à permettre aux groupes armés de continuer de contrôler les territoires dans l'est de la République démocratique du Congo.

En ce qui concerne le Mécanisme de suivi relatif aux meurtres, en mars 2017, de Michael Sharp et de Zaida Catalán, deux membres du groupe d'expert, et des quatre Congolais qui les accompagnaient, l'Auditeur général militaire nous a présenté à Kinshasa un exposé détaillé sur l'enquête menée pour retrouver les quatre Congolais, ainsi que sur la procédure en appel engagée fin octobre à Kinshasa concernant les personnes déclarées coupable, en janvier de cette année, du meurtre des experts.

Pour terminer, je tiens à signaler que je compte présenter aux membres du Comité le rapport sur ma visite en temps voulu. J'espère que les délégations pourront prochainement examiner le rapport et les recommandations qui y sont contenues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Ngyema Ndong de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mutuku Mathuki.

M. Mutuku Mathuki (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil.

D'emblée, je tiens à confirmer que la République démocratique du Congo est un membre à part entière de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qu'elle a rejoint en juillet après la tenue d'une réunion entre les chefs d'État de la Communauté au cours de laquelle ils ont confirmé cette position, et se sont par conséquent engagés à contribuer à la réconciliation et à l'instauration d'une paix durable. Déterminés à trouver une solution rapide et durable au conflit en République démocratique du Congo, ils ont tenu un certain nombre de réunions de consultation, appelées conclaves. Jusqu'à présent, trois de ces réunions ont eu lieu, partant du fait que les chefs d'État s'accordent sur la nécessité d'un dialogue politique régulier entre les groupes armés locaux de la République démocratique du Congo et son gouvernement pour remédier aux causes des griefs qui ont conduit à la prolifération des groupes armés et au niveau actuel d'insécurité qui en résulte. C'est ce qu'on appelle le volet politique.

Le deuxième volet formalisé dans le cadre des conclaves, c'est le volet militaire, qui a pour objet de veiller à ce qu'une approche militaire et axée sur la sécurité soit déployée pour garantir le désarmement des groupes armés, de gré ou de force, et le rapatriement des groupes armés étrangers dans leur État d'origine après leur désarmement. Ces deux processus ont été prévus pour être menés en simultanément, sous la direction de la CAE, avec la pleine adhésion de la République démocratique du Congo. Le délai fixé était de 24 mois.

Le processus de Nairobi dirigé par la CAE a été élaboré comme suit : premièrement, remédier de toute urgence aux problèmes de confiance ; deuxièmement, veiller à la cessation des hostilités et promouvoir le désarmement volontaire ; troisièmement, renforcer la participation de tous les citoyens aux processus politiques du pays ; quatrièmement, donner la priorité à la participation de tous les citoyens au développement du pays ; cinquièmement, trouver une solution durable à la question de la citoyenneté pour certaines catégories de résidents dans l'est de la République démocratique du Congo ; sixièmement, permettre au Gouvernement de rapatrier les groupes armés étrangers ; septièmement, assurer la réintégration des combattants dans la société ; et huitièmement, garantir le rapatriement et l'installation des réfugiés congolais et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Au vingt-deuxième sommet des chefs d'État de la CAE, qui s'est tenu le 22 juillet, à Arusha, il a été décidé que le processus de Nairobi serait intégré dans la CAE en invoquant les dispositions de l'article 4 du Protocole de la Communauté d'Afrique de l'Est relatif à la paix et à la sécurité. M. Uhuru Kenyatta, ancien Président du Kenya, a été désigné comme facilitateur pour superviser la mise en œuvre de ce processus, conformément aux modalités régissant la création et le fonctionnement du Groupe de personnalités éminentes de la CAE et le déploiement d'envoyés et de représentants spéciaux. Le mandat du facilitateur a été approuvé et il a été décidé de créer un fonds spécial pour faciliter la mise en œuvre du processus sur les volets politique et militaire. Il a également été décidé de déployer rapidement une force régionale conjointe dans l'est de la

République démocratique du Congo. Je peux confirmer que la République du Burundi, la République du Kenya et l'Ouganda sont déjà sur le terrain, et que le Soudan du Sud devrait leur emboîter le pas.

Les chefs d'État de la CAE se sont à nouveau réunis récemment en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils ont décidé de tenir le troisième Dialogue intercongolais le 6 décembre, qui a donné lieu à quelques faits nouveaux. Soixante groupes armés, ainsi que 20 groupes de la société civile, y compris des organisations de femmes et des dirigeants communautaires, ont participé à cette manifestation, qui a été facilitée par le Président Kenyatta. Étaient présents le Président de la CAE, le Président Evariste Ndayishimiye, du Burundi ; le Président William Ruto, du pays hôte, le Kenya ; le Président Paul Kagame, du Rwanda ; le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de la République démocratique du Congo ; et le Président Yoweri Museveni, de l'Ouganda, démontrant ainsi la volonté politique dont bénéficie ce processus.

J'invite le Conseil à prendre note de ce qui suit.

En ma qualité de Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, j'ai communiqué les décisions prises à ce sommet au Président de la Commission de l'Union africaine et j'en ai transmis copie au Secrétaire général de l'ONU, puis je leur ai adressé une autre lettre dans laquelle je leur demandais de se joindre au processus et de le soutenir, car il faudra beaucoup de ressources pour le mettre en œuvre. Je tiens à remercier de leurs contributions respectives de 1 million de dollars le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président du Sénégal, ainsi que le Président de l'Angola et le Président de la République du Kenya. Ces fonds ont en grande partie servi à organiser les dernières réunions, notamment celle qui s'est tenue récemment à Nairobi, le 6 décembre.

De plus, j'ai adressé une lettre au Président de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire général de l'ONU pour demander un appui, notamment financier, pour les volets politique et militaire, car le coût du processus de Nairobi, dirigé par la CAE, devrait s'élever à environ 350 millions de dollars, dont environ 150 millions de dollars pour le volet politique et près de 200 millions de dollars pour le volet militaire.

Une fois encore, nous demandons au Conseil de sécurité d'appuyer la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation. Je souhaiterais voir si nous pouvons créer une forme de synergie opérationnelle entre la force régionale de la CAE et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ce qui serait très utile. Il est important que le Conseil de sécurité examine cette possibilité et revoie le mandat de la MONUSCO dans ce contexte, pour envisager les possibilités de créer une telle synergie entre la force régionale de la CAE, le processus de Nairobi dirigé par la CAE dans son ensemble, et les activités de la MONUSCO sur le terrain. Le montant total d'environ 350 millions de dollars que j'ai mentionné est le coût estimé des deux volets du processus pour les 24 prochains mois. J'ai fait distribuer des copies des lettres adressées au Président de la Commission de l'Union africaine et transmises au Secrétaire général de l'ONU.

Je voudrais une fois de plus réaffirmer brièvement que les chefs d'État de la CAE sont résolument déterminés à faire en sorte que la paix et la sécurité règnent dans l'est de la République démocratique du Congo. Je demande au Conseil, en sa qualité d'éminent organe de l'ONU, de s'impliquer et d'appuyer la CAE, afin de trouver une solution permanente dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est de notre responsabilité collective, non seulement en tant que Communauté d'Afrique de l'Est, mais aussi en tant que membres du Conseil de sécurité, de travailler ensemble pour trouver des moyens de parvenir à une solution permanente aux défis auxquels sont confrontés les habitants de l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard, je tiens à remercier les chefs d'État de la CAE des efforts qu'ils ont entrepris, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir pris le temps d'écouter notre point de vue sur l'évolution de la situation actuelle. Je pense que maintenant, il faut voir dans quelle mesure la MONUSCO et le processus de Nairobi dirigé par la CAE, ainsi que la force régionale de la CAE, peuvent collaborer pour que nous puissions parvenir à une solution dans l'est de la République démocratique du Congo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutuku Mathuki de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Kabuo.

M^me^ Kabuo : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné l'occasion de partager aujourd'hui quelques préoccupations et recommandations concernant mon pays, la République démocratique du Congo. Mon nom est Rebecca Kabuo. Je suis membre

de la Lutte pour le changement (LUCHA). LUCHA est un mouvement citoyen congolais non-partisan et non-violent qui a été lancé en 2012 à Goma, pour appeler au respect de la démocratie et des droits humains fondamentaux en République démocratique du Congo.

Ma déclaration d'aujourd'hui portera sur trois points essentiels : la situation actuelle dans le pays, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo ; l'impact de ce conflit sur la femme et l'importance cruciale de la participation politique des femmes ; et le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

La reprise des combats entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23) a aggravé les tensions dans la région, ainsi que la crise humanitaire et les cas de violation des droits des humains dans le pays. Alors que la région s'efforce de trouver des solutions pacifiques au conflit, le Rwanda, par son président Paul Kagame, a continué à apporter un appui militaire au M23. Les rebelles du M23 ont tué 131 civils, dont 102 hommes, 17 femmes et 12 enfants, au cours d'actes de représailles contre les populations civiles perpétrés les 29 et 30 novembre à Kishishe et à Bambo, deux villages du territoire de Rutshuru dans la province du Nord-Kivu. Au moins 22 femmes et cinq filles ont été violées. En outre, la présence de troupes de la Communauté d'Afrique de l'Est a créé une grande inquiétude au sein d'une population déjà sous la menace constante de la violence et d'abus de ses droits fondamentaux. Les civils sont contraints de payer des taxes aux groupes armés pour rester en sécurité chez eux, et ceux qui ne peuvent pas payer n'ont d'autre choix que de fuir ou de risquer la violence. Cette situation a aggravé la vulnérabilité économique des femmes vivant dans un contexte de conflit. Il est bien connu que le conflit a eu un impact profondément négatif sur les femmes et les filles. Les violences fondées sur le genre ont augmenté de 80 % en 2021, et pourtant, l'accès à la justice reste difficile, car les auteurs de ces crimes sont rarement sanctionnés. Même le Conseil de sécurité, qui a la capacité de montrer l'exemple au reste du monde grâce à son régime de sanctions, n'a inscrit aucun nouvel individu ou groupe depuis 2020. Plus d'un million de personnes ont été déplacées, dont une proportion considérable de femmes et de filles. Les femmes sont non seulement exposées à un risque accru de violences sexuelles et fondées sur le genre, mais aussi aux maladies comme le choléra. Les défenseuses des droits humains continuent d'être prises pour cible par les autorités, faisant l'objet de menaces de mort, d'arrestations arbitraires, d'enlèvements, de violences sexuelles et fondées sur le genre, de descentes dans leurs bureaux, et de stigmatisation, le tout dans un contexte culturel d'impunité pour les violations des droits humains. Il est essentiel de surveiller et de signaler les attaques contre les défenseuses des droits humains et artisanes de la paix, d'autant plus que les mécanismes de protection existants se sont avérés inefficaces et dénués de toute dimension de genre.

Malheureusement, il n'y a pas eu de consultations avec la société civile sur le calendrier électoral. Les élections étant maintenant prévues pour décembre 2023, il est crucial de réfléchir à la participation politique actuelle des femmes et des jeunes en République démocratique du Congo, ainsi qu'à leur espace civique pour s'exprimer. Les femmes sont toujours confrontées à des obstacles fondamentaux pour accéder aux bureaux de vote, en particulier dans les zones rurales les plus reculées. Lorsqu'elles parviennent à accéder à un isoloir, les femmes doivent lutter contre les réticences découlant des stéréotypes liés au genre, ainsi que contre les obstacles pratiques, tels que le manque d'informations sur les procédures de vote. Les candidates sont confrontées au manque d'information, au manque de financement et à la violence fondée sur le genre. La Commission électorale nationale indépendante a annoncé récemment le calendrier électoral, qui ne prévoit qu'un délai de 30 jours pour l'inscription électorale. Un délai aussi court est un obstacle supplémentaire à la pleine participation non seulement des femmes, mais aussi des personnes déplacées et des personnes handicapées, en particulier dans les zones de conflit.

La semaine dernière, le troisième cycle de négociations de paix en République démocratique du Congo a eu lieu à Nairobi. Lors de ces pourparlers de paix de Nairobi en avril, il n'y avait aucune femme parmi les 30 délégués des groupes armés en République démocratique du Congo. Bien que les pourparlers les plus récents, en novembre, aient inclus des femmes de la société civile, les femmes leaders continuent d'exprimer leur inquiétude quant au fait que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO doivent s'assurer qu'elles sont pleinement et significativement incluses dans toutes les négociations actuelles et futures, compte tenu du rôle actif et essentiel que les femmes ont joué dans les efforts locaux de paix.

Le ressentiment de la population à l'égard de la MONUSCO s'est accru. Notre peuple est frustré par le fait que la MONUSCO est présente en République

démocratique du Congo depuis plus de 20 ans, mais qu'elle n'a pas été en mesure de mettre fin au cycle des violences ou de fournir une protection ou une sécurité adéquate aux civils, conformément à son mandat. De plus, la fusillade d'au moins 12 personnes durant les manifestations anti-MONUSCO en juillet a encore exacerbé le rejet de la population à son égard.

Un plan de transition clair et bien communiqué de la MONUSCO, comportant d'importants éléments liés au genre, est crucial pour une solution durable au conflit. La révision attendue de ce plan doit répondre à la norme établie par le plan actuel pour l'inclusion du genre, et aller au-delà, en articulant clairement la manière dont les perspectives de la société civile et des femmes informeront les évaluations des progrès. Nous demandons donc au Conseil de sécurité, premièrement, de veiller à ce que la MONUSCO assure la pleine protection des civils, en particulier des femmes et des filles, qui continuent de vivre dans les zones touchées par les conflits. La MONUSCO doit aussi surveiller et rendre compte de toutes les violations des droits de l'homme, y compris les violations contre les femmes.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit s'assurer que toutes les parties, y inclus les forces armées congolaises, les forces de la Communauté d'Afrique de l'Est et la MONUSCO, agissent dans un cadre de respect strict des droits humains et du droit international humanitaire. Nous demandons aussi que le Conseil de sécurité veille à ce que leurs mandats soient clairs et complémentaires et que toutes les violations des droits humains soient évitées dans leurs opérations.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à toutes les étapes du processus électoral, à partir de l'inscription sur les listes électorales. Nous demandons aussi à la MONUSCO d'assurer non seulement la protection des citoyens dans l'exercice de leurs droits de vote, mais aussi la protection pleine des candidates, des observatrices et des administratrices, surtout dans les zones de conflit.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit rappeler aux parties prenantes dans les processus de paix, y inclus les processus de Nairobi et de Luanda, que la participation pleine et active des femmes est essentielle pour aboutir à une paix durable, comme établi dans la résolution 1325 (2000).

Cinquièmement, nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que le retrait de la MONUSCO soit progressif, responsable et conditionné au respect des droits humains et à la protection des civils. Ce retrait doit notamment être aussi conditionné à la mise en place d'un mécanisme de réforme du secteur de la sécurité.

Sixièmement, nous demandons aux États membres du Conseil de sécurité d'exiger des autorités congolaises qu'elles engagent rapidement ces réformes des services de sécurité, notamment l'armée, afin d'être capables de protéger les populations congolaises et leurs biens à travers l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui plus que jamais, le peuple congolais est confronté à des défis qui semblent insurmontables, mais c'est dans des moments comme celui-ci que nous ne devons pas désespérer. En tant que représentantes de la société civile, nous n'avons pas perdu l'espoir de voir la paix s'installer dans notre pays un jour. Cependant, nous ne réussirons que si la communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, nous soutient dans ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Kabuo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^me^ Keita pour son exposé, et surtout pour son action à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je salue la participation à cette séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'horreur ressentie devant les informations faisant état de violences commises par le Mouvement du 23 mars (M23) à l'encontre de civils à Kishishe et à Bambo. Ces actes ne peuvent rester impunis. Nous saluons la volonté des autorités congolaises de poursuivre leurs auteurs en justice. La France condamne avec la plus grande fermeté ces exactions.

Je reviendrai sur trois points. Premièrement, l'offensive du M23 doit prendre fin et les combats doivent cesser. La France condamne avec la plus grande fermeté les actions du M23, groupe armé sanctionné par le Conseil de sécurité et par l'Union européenne. Hier, l'Union européenne a pris des mesures restrictives contre l'un de ses responsables. La poursuite des violences, en dépit du cessez-le-feu prévu par l'accord de Luanda le 23 novembre, sape les efforts de paix. Nous appelons le M23 à cesser les hostilités, à se retirer immédiatement des territoires qu'il occupe, sans condition, et à mettre fin à cette violation du droit international.

La France est préoccupée par les informations faisant état du soutien du Rwanda au M23 en République démocratique du Congo. Nous rappelons l'exigence du Conseil de sécurité que tout soutien extérieur au M23 et aux autres groupes armés actifs sur le territoire congolais cesse immédiatement. Nous appelons également tous les groupes armés à cesser immédiatement les combats et à s'engager sans délai dans le processus de désarmement.

Pour permettre une désescalade, la France soutient les efforts régionaux à travers les processus de Nairobi et de Luanda. La France salue la conclusion de la troisième série de consultations inter-congolaises dans le cadre du processus de Nairobi. Les engagements pris doivent déboucher sur des résultats concrets. Pour cela, il est urgent que les partenaires internationaux soutiennent financièrement le nouveau Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

Pour lutter contre les groupes armés qui refuseraient de rendre les armes, une armée et une police congolaises professionnelles, formées et équipées doivent monter en puissance. La France poursuivra son soutien en termes de formation, à travers l'École de guerre de Kinshasa ou encore par l'entraînement des Forces armées de la République démocratique du Congo au combat en jungle.

Deuxièmement, les efforts humanitaires et de soutien au développement doivent se renforcer. Le plan de réponse humanitaire demeure sous financé. Il est urgent que l'aide de la communauté internationale se renforce. L'Union européenne fournira un demi-million d'euros pour la réponse humanitaire en faveur des personnes déplacées dans les provinces du Maï-Ndombe et du Kwilu, qui connaissent récemment des confrontations violentes.

La protection des droits de l'homme, la lutte contre les discours de haine et celle contre l'impunité sont les clefs d'une paix durable. C'est pourquoi l'Union européenne a sanctionné hier le député congolais Justin Bitakwira pour ses appels à la haine et à la discrimination à l'encontre de la communauté des Banyamulenge.

La protection des enfants, la promotion des femmes et de la jeunesse sont des leviers de développement. La France continuera à appuyer ces objectifs. L'Agence française de développement vient de mobiliser 37 millions d'euros pour continuer à réduire les inégalités femmes-hommes et pour l'accès à une éducation de qualité en République démocratique du Congo.

La France se félicite de la publication du calendrier électoral et de l'annonce de la date des élections prévues pour le 20 décembre 2023. Nous réaffirmons notre soutien au Gouvernement congolais dans l'organisation d'élections transparentes, libres et inclusives, dans les délais prévus par la Constitution. Les conditions doivent être créées pour leur bonne tenue sur l'ensemble du territoire congolais.

Troisièmement, le partenariat entre le Gouvernement congolais et les Nations Unies doit perdurer. Le Conseil s'apprête à renouveler le mandat de la MONUSCO. Depuis plus de 20 ans, cette opération sauve des vies et appuie la stabilisation du pays. Elle a su adapter sa présence, en se retirant des Kasaïs et du Tanganyika. La France soutient une réévaluation du Plan de transition dans un esprit de confiance et de partenariat entre la mission et le Gouvernement congolais.

La MONUSCO doit continuer à protéger les civils par une posture robuste dans les provinces marquées par les conflits. Pour cela, ses personnels doivent être protégés des attaques et des actes de désinformation. Je rends hommage à l'ensemble des personnels de la mission tombés cette année alors qu'ils servaient la paix. Les responsables de leur disparition ne doivent pas rester impunis.

Enfin, alors que la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est a commencé à se déployer, la coordination et l'échange d'informations avec la MONUSCO seront clefs. Les deux forces doivent poursuivre un objectif commun : la protection des civils dans le respect du droit international humanitaire.

La France continuera à soutenir la République démocratique du Congo sur la voie de la paix. Notre boussole est claire : la promotion de la stabilité et du dialogue, la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et des pays de la région des Grands Lacs.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Keita, de son exposé d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier M^me^ Kabuo et M. Matouki de leurs exposés. Je salue la participation du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Nous nous félicitons également du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2022/892), qui décrit les défis persistants en matière de sécurité auxquels la Mission et la population de la République

démocratique du Congo sont confrontées. Le rapport fait état de 845 violations des droits humains et atteintes à ces droits. Mais soyons clairs : la collecte d'informations n'est que la première étape. Nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire en sorte que tous ceux qui violent les droits humains répondent de leurs actes.

Les États-Unis souhaitent également remercier les Présidents Lourenço et Ruto, ainsi que l'ancien Président Kenyatta, facilitateurs du processus de Nairobi mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), du rôle moteur qu'ils ont joué dans la recherche d'une solution à la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appelons de nouveau les groupes armés à déposer les armes, à cesser de terroriser la population de la République démocratique du Congo et à participer au processus de Nairobi pour rechercher des solutions politiques à leurs griefs.

Nous exhortons également toutes les parties à adhérer à l'accord conclu à Luanda le 23 novembre. Le groupe armé Mouvement du 23 mars (M23) doit retirer ses forces dans la perspective du désarmement. Il ne faut pas s'y tromper : le M23 représente une grave menace pour la République démocratique du Congo et pour l'ensemble de la région, et ses forces sont dangereusement proches de Goma, qui est la base d'opérations humanitaires de la communauté internationale dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous devons protéger ce centre de population et les services indispensables qu'il fournit, et nous appelons la République démocratique du Congo et la MONUSCO à travailler ensemble pour protéger de manière énergique Goma contre toute attaque, invasion ou encerclement par le M23. Nous demandons également que cesse tout appui étatique aux groupes armés, y compris, mais sans s'y limiter, l'aide apportée par le Rwanda au M23. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de prendre en considération la façon dont ce type d'appui porte atteinte aux régimes de sanctions en vigueur.

S'agissant des sanctions concernant la République démocratique du Congo, les États-Unis prennent acte des demandes émanant de la région et de la République démocratique du Congo d'assouplir certaines mesures, en particulier l'exigence selon laquelle les transferts d'armes au Gouvernement de la République démocratique du Congo doivent être notifiés à l'avance au Conseil de sécurité. Je voudrais souligner que les sanctions actuelles n'empêchent pas le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'obtenir du matériel militaire pour ses besoins défensifs ni d'entreprendre des réformes indispensables du secteur de la sécurité. Au contraire, ces mesures ont été soigneusement conçues pour permettre au Gouvernement d'assurer la sécurité de ses citoyens. Par conséquent, nous demandons instamment aux États Membres qui mènent des opérations militaires en République démocratique du Congo d'en informer officiellement le Conseil, conformément aux résolutions assorties de sanctions en vigueur. Nous encourageons ces forces militaires à se concerter étroitement avec la MONUSCO et les acteurs humanitaires.

Enfin, alors que les négociations sur le mandat de la MONUSCO commencent, les États-Unis exhortent le Conseil de sécurité à envoyer un signal fort et uni en appui à la MONUSCO. Le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale ont tous des rôles importants à jouer pour relever les défis en République démocratique du Congo, mais la MONUSCO fait un travail particulièrement essentiel pour protéger les civils et appuyer les institutions gouvernementales, alors même qu'elle procède progressivement à une transition. Les États-Unis s'efforceront de faire en sorte que le mandat appuie clairement un retrait selon certaines conditions, et non une date de fin arbitraire. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour montrer clairement que nous soutenons la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita et la MONUSCO.

M^me^ Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations.

Je voudrais tout d'abord exprimer une fois encore notre profonde inquiétude face aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et à leurs répercussions régionales. Des violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment des attaques violentes contre la population civile, y compris les enfants, continuent d'être signalées. Nous sommes consternés par le massacre de civils perpétré la semaine dernière dans le village de Kishishe, au Nord-Kivu. Je tiens à transmettre mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo. La violence doit cesser. La Norvège condamne les agissements de tous les groupes armés. Nous appelons tous les groupes et pays à respecter l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

La Norvège salue et appuie les processus politiques et diplomatiques régionaux dirigés par l'ancien Président Kenyatta et par le Président Lourenço, qui visent à stabiliser l'est de la République démocratique du Congo et à réduire les tensions dans la région des Grands Lacs. Nous jugeons encourageants les progrès réalisés.

Nous soulignons l'importance de la coordination entre les processus régionaux et les efforts déployés par l'ONU, notamment entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous nous félicitons également des efforts en cours pour mettre en place un mécanisme de coordination entre ces forces.

La République démocratique du Congo a fait des progrès en ce qui concerne la participation des femmes. Toutefois, il reste possible d'accroître leur participation directe et véritable. Les femmes doivent être entendues et incluses dans les processus politiques importants, notamment les processus de paix en cours dans la région. Il incombe au Gouvernement de veiller à ce que les femmes soient associées aux processus et à ce qu'elles ne soient pas exposées à des représailles pour leur travail.

Les sanctions ne peuvent à elles seules régler le conflit, mais elles constituent un outil important qui peut être utilisé pour améliorer la stabilité de la région et la sécurité de la population. L'efficacité des sanctions dépend de nous, et nous encourageons toutes les parties à respecter le régime de sanctions et à s'efforcer en permanence de l'améliorer. Nous rappelons que toutes les personnes ou entités impliquées dans des actes portant atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité de la République démocratique du Congo, en particulier les actes constitutifs de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits, ou de violations du droit international humanitaire, devraient être inscrites sur la liste des sanctions.

La MONUSCO quittera la République démocratique du Congo, mais ce retrait doit se faire de manière responsable et durable. La protection des civils, y compris des enfants, doit rester une tâche prioritaire. À cette fin, il est primordial que le processus de transition soit dicté par la situation sur le terrain, et non par des échéances ou des considérations politiques.

Le retour à la paix et à la stabilité nécessitera l'engagement de tous. La Norvège se réjouit à la perspective de travailler avec toutes les parties prenantes concernées en vue d'une transition inclusive et pacifique et d'une paix durable en République démocratique du Congo.

M^me^ Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^me^ Bintou Keita, et la Représentante permanente adjointe du Gabon, M^me^ Lily Ngyema Ndong, de leurs exposés. Nous avons également écouté attentivement les observations formulées par le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), M. Peter Mathuki, et par la représentante de la société civile congolaise, M^me^ Rebecca Kabuo. Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula Apala Pen'apala. Nous pensons que la participation à la présente séance des Représentants permanents du Burundi et du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies est très importante.

Cette année, le Conseil de sécurité a été contraint de se réunir plus fréquemment que d'habitude pour discuter de la situation en République démocratique du Congo. Cela confirme que la République démocratique du Congo est le théâtre d'événements très graves, dont le Conseil de sécurité ne peut faire abstraction. Cela concerne avant tout les provinces orientales du pays, où, en raison des activités de nombreux groupes armés illégaux, la violence et l'anarchie sont devenues une réalité quotidienne pour la population locale. L'intensification des activités du Mouvement du 23 mars (M23) a considérablement aggravé la situation. La dernière offensive en date du M23 contre la ville de Goma a exacerbé la crise humanitaire, augmenté le nombre de déplacés et de réfugiés et causé des souffrances humaines.

D'autres groupes armés illégaux poursuivent également leurs activités scandaleuses, à savoir les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo, les groupes Maï-Maï, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, la Résistance pour un État de droit au Burundi, etc. La liste complète des groupes est si longue qu'il me faudrait toute une déclaration pour les citer.

Nous sommes profondément préoccupés par les événements tragiques survenus à Kishishe le 29 novembre dernier. Nous espérons que le Conseil sera mis au courant de toutes les circonstances entourant ces faits et que les auteurs seront identifiés et amenés à répondre de leurs actes.

Nous constatons que Kinshasa et les pays de la région demeurent déterminés à surmonter l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons les efforts qu'ils entreprennent dans le cadre du processus de Nairobi et du processus de médiation de Luanda. Nous estimons qu'il est capital de conjuguer et coordonner ces efforts afin de normaliser

la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Le déploiement de la force régionale de la CAE doit se faire avec l'appui de la communauté internationale, en étroite coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et sous la direction de Kinshasa. C'est quelque chose de très important, car l'attachement à l'unité nationale et à l'unification de toutes les forces politiques dans le but d'asseoir la souveraineté sur l'ensemble du territoire du pays s'inscrit dans la suite logique de la lutte persistante et exaltée pour l'indépendance menée au jour le jour, dont parlait Patrice Lumumba et pour laquelle le peuple congolais a consenti de si grands sacrifices, enduré des souffrances et traversé tant d'épreuves. Cela reste tout à fait d'actualité, et la communauté internationale doit apporter son aide pour que ces tâches soient accomplies.

Nous devons continuer à travailler pour trouver des solutions politiques et non violentes à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Une fois trouvées, ces solutions permettront une cessation complète des hostilités et créeront les conditions concrètes d'une stabilisation durable. À cet égard, nous saluons l'attachement du Gouvernement de la République démocratique du Congo aux négociations avec les groupes armés dans le cadre du volet politique du processus de Nairobi, dont un nouveau cycle vient de s'achever.

Par ailleurs, il importe de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre les accords fondamentaux, tels que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en 2013.

Les pays de la région devraient comprendre qu'en fin de compte leur bien-être et leur prospérité dépendent avant tout de la manière dont ils s'entendent les uns avec les autres. Nous appelons nos amis africains à faire montre de la volonté de s'engager dans un dialogue de bon voisinage constructif afin de trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Sans cela, il sera impossible de faire face à la crise humanitaire, de répondre aux préoccupations mutuelles dans le domaine politico-militaire, de garantir un développement socio-économique durable et d'approfondir les processus d'intégration.

Nous tenons à réaffirmer une fois de plus notre appui de principe aux efforts de la MONUSCO, à sa direction et à ses soldats de la paix, ainsi qu'aux activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia. S'agissant de la mise en œuvre du plan commun de transition pour la réduction progressive des effectifs de la Mission et son retrait du pays, il nous semble nécessaire de prendre d'abord en considération l'évolution de la situation sur le terrain afin de procéder pas à pas et de façon responsable.

Nous espérons sincèrement qu'avec l'aide de la Mission et des partenaires de la région, le peuple de la République démocratique du Congo parviendra à reprendre le contrôle de la situation et à finalement mettre en œuvre les mesures attendues de longue date qui permettront de remédier aux causes profondes des troubles qui ont cours dans l'est du pays, et dont les raisons sont bien connues. Nous savons parfaitement que les ressources naturelles abondantes du pays attirent beaucoup les convoitises et font ressortir le pire chez certains. Nous avons foi dans le fait que le peuple de la République démocratique du Congo saura trouver un moyen de transformer les richesses de son sous-sol, qui sont aujourd'hui source de problèmes, en un outil pour garantir le bien-être national. Pourvu que la communauté internationale le soutienne et ne soit pas indifférente, ce sera faisable.

Pour terminer, je me félicite de la publication du calendrier électoral et des efforts que le Gouvernement de la République démocratique du Congo continue de déployer afin de préparer les élections qui doivent avoir lieu en décembre 2023. C'est une étape importante pour le pays, qui démontrera à la fois la détermination des Congolais à réaliser un développement pacifique et sa volonté de prendre part à des processus politiques et de mener une vie normale en toute sécurité en bons citoyens du pays. Nous plaidons également pour un ajustement dans les meilleurs délais du régime de sanctions imposé au Gouvernement de la République démocratique du Congo, de manière à donner à son secteur de la sécurité tous les moyens d'atteindre son objectif.

M. Gilroy (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Keita, le Secrétaire général Mutuku Mathuki et M^me^ Rebecca Kabuo de leurs exposés. Nous nous félicitons également de la participation à la séance d'aujourd'hui du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Après pratiquement deux ans à siéger au Conseil de sécurité, l'Irlande est plus inquiète que jamais de la situation en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Elle est scandalisée

par le récent massacre de civils à Kishishe et Bambo. Nous condamnons ces actes odieux dans les termes les plus forts. La violence et l'insécurité persistantes et croissantes dans l'est de la République démocratique du Congo, dues au Mouvement du 23 mars, aux Forces démocratiques alliées, à la Coopérative pour le développement du Congo et à beaucoup d'autres groupes armés, sont alarmantes. Cette insécurité donne lieu à une crise complexe et exacerbe des besoins humanitaires déjà criants, avec des déplacements généralisés qui contribuent à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Nous soulignons une fois de plus l'importance de protéger les civils et le personnel humanitaire et d'apporter une aide aux millions de personnes touchées.

Les groupes armés et les forces gouvernementales continuent de commettre des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Il est profondément décevant que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) ait peu de chances d'entendre un exposé de la Représentante spéciale Patten sur la situation affligeante qui règne en République démocratique du Congo du point de vue de la violence sexuelle en période de conflit. Nous ne pouvons pas ignorer plus longtemps l'incidence toujours élevée de la violence fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée au conflit. Nous devons mettre fin à l'impunité et demander des comptes aux auteurs. Nous adhérons sans réserve au rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la protection des civils. La montée des discours de haine, de la mésinformation et de la rhétorique hostile aux Nations Unies est préoccupante. Il est impératif que tous les citoyens soient protégés et que la Mission continue de s'acquitter de son mandat. À cet égard, nous insistons sur l'importance des contacts avec la population et de la communication avec les partenaires.

L'Irlande souligne constamment que la coopération régionale est capitale pour la paix, mais les tensions ne cessent de s'accroître, notamment entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, dont la relation se dégrade de manière inquiétante. Nous réaffirmons l'importance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et félicitons les États Membres de la région, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe de leurs efforts pour désamorcer les tensions et renforcer la confiance. Les processus de Nairobi et de Luanda sont d'importantes plateformes de paix, et nous exhortons toutes les parties à s'y engager pleinement. Le déploiement de la force régionale de la CAE doit avoir des objectifs clairs. Il faut impérativement une coopération et une coordination étroites avec la MONUSCO et les autres acteurs. La force régionale doit se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration est fondamental pour une paix durable en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de l'expansion du programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, y compris l'élaboration des plans opérationnels provinciaux. Pour qu'ils produisent l'effet voulu en faveur de l'instauration d'une paix durable, il faut intensifier leur mise en œuvre. Des transitions efficaces sont également essentielles pour pérenniser la paix. L'examen du plan de transition conjoint doit reconnaître la nécessité de maintenir la mobilisation, la coopération et l'inclusion, et arrêter des critères et indicateurs clairs et réalistes qui soient alignés sur des calendriers réalistes. Nous appelons à la pleine participation de la société civile dans le processus de transition, ainsi qu'à la création d'un espace pour que les femmes puissent prendre pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité part à tous les efforts tendant vers la paix.

Alors qu'approchent les élections de 2023, nous apprécions à leur juste valeur les efforts que la Commission électorale nationale indépendante continue de déployer et réaffirmons l'importance du respect et de la protection des droits humains. Nous condamnons tous les discours dangereux, les appels à la haine et toutes les incitations à la violence, quel qu'en soit le support. L'ONU peut et doit jouer un rôle important pour la tenue en temps voulu d'élections transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques. Il est crucial de veiller à la participation sans restriction, véritable et sur un pied d'égalité des femmes à ce processus, ainsi qu'à la pleine mobilisation des jeunes. Nous espérons que, contrairement à ces deux dernières années, les 24 prochains mois verront des progrès sur la voie de la paix pour le peuple de la République démocratique du Congo.

M^me^ Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie M^me^ Keita de ses efforts et de son exposé détaillé de ce jour. Je remercie également l'Ambassadeur Biang d'avoir conduit la récente visite du Comité créé par la résolution 1533 (2004) en

République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Je remercie l'Ambassadrice Ngyema Ndong d'avoir présenté au Conseil de sécurité les détails de cette visite, à laquelle la délégation de mon pays a pris part. L'exposé nous a permis de nous faire une idée plus claire de l'état de l'application des sanctions sur le terrain. Je salue la participation à la présente séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, ainsi que des représentants du Rwanda et du Burundi. Je tiens aussi à remercier M. Mathuki de son exposé et à dire combien j'apprécie les efforts de la Communauté d'Afrique de l'Est à l'appui de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Je dois par ailleurs exprimer la profonde préoccupation des Émirats arabes unis quant à la montée de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, causée par les attaques de groupes armés, qui prennent les civils pour cible et menacent de saper les efforts de paix et les progrès obtenus par la communauté internationale depuis les décennies qu'elle est présente en République démocratique du Congo. Il y a également de quoi s'inquiéter de la multiplication des discours de haine, en plus de la crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver du fait de l'exacerbation du conflit et du virus Ebola qui continue de se propager de manière endémique. Alors que les civils fuient toujours, les chiffres illustrent la gravité de la situation. À l'heure actuelle, il y a 5,7 millions de déplacés en République démocratique du Congo, soit le taux le plus élevé de déplacement jamais enregistré en Afrique.

En l'état actuel des choses, la situation exige de donner la priorité au dialogue et de se concentrer sur la désescalade et sur l'apaisement des tensions, tout en accordant la plus haute importance à la protection des civils. Il est également impératif de redoubler d'efforts politiques au niveau régional et de faire en sorte qu'ils soient aussi inclusifs et tournés vers l'action que possible. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts continus des dirigeants de la région pour harmoniser la feuille de route de Luanda avec le processus de Nairobi, ainsi que de leur engagement à haut niveau avec les acteurs de Luanda et de Kinshasa.

Compte tenu des conditions de vie déplorables de la population, nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes touchées et qui en ont besoin dans le pays, de façon sûre et sans rencontrer d'obstacle. La protection des civils et des travailleurs humanitaires, ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, doivent rester une priorité pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la MONUSCO.

La situation exige une intensification des efforts pour faire face à la propagation croissante des discours de haine, de la désinformation et de la mésinformation, notamment des incitations contre l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif que tous les acteurs contribuent aux efforts de l'ONU pour réfuter toute désinformation, notamment en précisant, par exemple, que l'embargo sur les armes décrété par le Conseil est imposé aux groupes armés et non au Gouvernement. La MONUSCO pourrait également envisager d'adopter une nouvelle stratégie pour faire échec aux discours de haine et à la désinformation, en s'efforçant d'y associer les communautés locales.

Quant à la situation des femmes et des filles en République démocratique du Congo, elle requiert une attention particulière de la part de la communauté internationale, car il est de notoriété publique qu'elles sont la cible principale des violences sexuelles et fondées sur le genre. Il faut que les auteurs de ces crimes en répondent, tout en offrant une protection et un soutien adéquats aux femmes et aux filles. Nous sommes convaincus que pour assurer la protection à long terme des civils, il convient de redoubler d'efforts afin de créer des conditions propices à la mise en œuvre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, ainsi que d'autres projets liés à la réforme du secteur de la sécurité, et ce pour que la réintégration devienne la seule solution envisageable pour tous les groupes armés.

Le Conseil s'apprêtant à renouveler le mandat de la MONUSCO dans les semaines à venir, nous soulignons le rôle important de la Mission en termes de dissuasion des activités des groupes armés, d'une part, et de dialogue avec les acteurs politiques, d'autre part, afin de créer un environnement propice à la tenue des prochaines élections. Nous reconnaissons l'importance du travail de la Mission pour faciliter le dialogue avec les communautés locales et au sein de celles-ci afin d'assurer la cohésion sociale en République démocratique du Congo.

En conclusion, les Émirats arabes unis continuent à appuyer les efforts déployés par la République démocratique du Congo et la région en faveur de la paix et de la stabilité.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Bintou Keita, de son exposé très instructif et, surtout, de son travail sur le terrain. Je remercie la Représentante permanente adjointe du Gabon de l'exposé détaillé qu'elle a fait en sa qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Je remercie également les autres intervenants, M. Mutuku Mathuki et M^me^ Kabuo, de leurs contributions, et je salue la présence parmi nous au Conseil du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Lutundula Apala Pen'apala, ainsi que des délégations rwandaise et burundaise.

Le Brésil est fier de contribuer à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à laquelle il fournit des soldats de la paix, parmi lesquels le commandant de la force, le général Affonso da Costa, ainsi qu'une équipe d'entraînement à la guerre dans la jungle. C'est donc avec préoccupation que nous avons suivi la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) et la détérioration des conditions de sécurité qui en a résulté dans l'est de la République démocratique du Congo. Les actes de violence contre le personnel et les installations de la MONUSCO, qui ont entraîné la destruction et le pillage des équipements et la mort tragique de soldats de la paix et de civils, sont particulièrement inquiétants.

Bien que ces actes de violence aient atteint leur paroxysme lors des émeutes de juillet, l'hostilité à la présence des Nations Unies perdure à ce jour. Fin novembre, par exemple, des conseillers militaires et des conseillers pour les questions de police venus de New York se trouvaient dans un convoi de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo lorsque celui-ci a été caillassé par une foule en colère. En conséquence, le groupe a dû poursuivre sa visite dans un véhicule blindé. Ces actions sont déplorables, d'autant plus que la MONUSCO est présente sur le terrain avec le consentement du pays hôte, afin de remplir un mandat dont la priorité absolue est la protection des civils.

Selon plusieurs rapports, les violences dirigées contre les soldats de la paix en République démocratique du Congo sont été alimentées par une campagne délibérée de désinformation menée par des acteurs qui pensent pouvoir bénéficier, d'une manière ou d'une autre, de l'escalade des tensions, soit parce qu'ils veulent faire de la MONUSCO un bouc émissaire, soit parce que le départ anticipé de la Mission leur serait bénéfique. Nous devons garder à l'esprit qu'il est de la responsabilité du pays hôte d'assurer un environnement opérationnel sûr pour les Casques bleus et les Bérets bleus. Nous souhaitons par ailleurs souligner l'accord de coopération conclu entre les autorités de la République démocratique du Congo et la MONUSCO pour lutter contre ces campagnes. Cela ne signifie pas que les missions des Nations Unies doivent être à l'abri des critiques. La MONUSCO, à l'instar d'autres missions, s'est efforcée d'établir des contacts avec les autorités locales, la société civile et le grand public pour fournir des informations et entendre les demandes locales. Ce qui est inacceptable, c'est qu'elle ne puisse accomplir sa mandat à cause des violences.

Nous pensons que l'accent mis par la MONUSCO sur la communication stratégique est un outil essentiel pour combattre la désinformation et susciter la confiance au sein de la population locale. Nous savons que la mission a fait tout son possible à cet égard, et que des efforts de consolidation des capacités de communication ont été engagés. Le Brésil s'emploiera résolument à mettre l'accent sur cette question dans le cadre des négociations en cours sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO. Le Brésil estime qu'un mandat simplifié et plus clair peut contribuer à éviter les malentendus et à empêcher que des attentes irréalistes soient nourries.

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo offre le spectacle décourageant d'un conflit de longue durée dont on ne soulignera jamais assez les conséquences sur la vie de millions de civils. Cependant, il existe des motifs d'encouragement. Je pense en particulier aux efforts inlassables des acteurs régionaux, pays voisins et organisations régionales, qui se dévouent à la cause du retour de la paix en République démocratique du Congo. À cet égard, le Brésil salue les négociations diplomatiques menées dans le cadre du processus de Luanda, facilité par le Président angolais, João Manuel Gonçalves Lourenço, et du processus de Nairobi, facilité par l'ancien Président Uhuru Kenyatta. Nous prenons note du déploiement des troupes de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous soulignons la nécessité d'une coordination et d'un partage d'informations étroits et constants entre la force régionale, la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo.

Les opérations de maintien de la paix ne peuvent, ni ne doivent, durer indéfiniment. Toutefois, leur retrait doit se faire de manière responsable et ordonnée afin

d'éviter l'anéantissement des progrès âprement acquis. Nous prenons acte des activités du groupe de travail conjoint relatives au plan de transition. Nous espérons que la présence de la force régionale, la poursuite des efforts diplomatiques et les élections législatives de l'année prochaine permettront de progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans ce plan.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier nos intervenants de leurs déclarations, et à saluer la présence à la séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala.

Je me concentrerai sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, les efforts régionaux, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les sanctions.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier par l'augmentation des violences commises par des groupes armés. Nous condamnons fermement l'attaque perpétrée par le Mouvement du 23 mars (M23) à Kishishe, qui a coûté la vie à 131 civils, comme l'ont confirmé le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et la MONUSCO. Nous prenons note de la déclaration du M23 indiquant sa disposition à se retirer de ses positions actuelles. Nous lui demandons de le faire immédiatement et de respecter le cessez-le-feu conclu à Luanda. Nous exhortons également le Gouvernement à utiliser, avec le soutien de la MONUSCO, toute mesure utile pour empêcher de nouvelles avancées du M23, notamment vers Goma.

Cette violence a eu des conséquences dramatiques sur le plan humanitaire. Nous exhortons tous les acteurs à faire en sorte que l'aide parvienne aux personnes touchées, y compris aux 1,29 million de personnes nouvellement déplacées cette année. Le Royaume-Uni réaffirme son plein appui aux processus politiques de Nairobi et de Luanda. Nous sommes ravis d'annoncer que le Royaume-Uni fournira un financement pour appuyer le processus de Nairobi, dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Nous encourageons la poursuite du dialogue par le biais de ce processus et invitons les groupes armés congolais à y participer. Nous nous félicitons du cessez-le-feu récemment conclu à Luanda et exhortons toutes les parties à respecter leurs engagements pour faire triompher la paix. Tout soutien aux groupes armés doit cesser, y compris le soutien extérieur dont bénéficie le M23. Nous exhortons les pays de la région à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appeler à une cessation immédiate des hostilités et à la reprise directe des consultations en vue de déterminer les mesures concrètes à prendre pour apaiser les tensions actuelles.

Nous nous félicitons des informations communiquées aujourd'hui par le Secrétaire général de la CAE, M. Mutuku Mathuki. Les forces armées de la CAE et les Forces armées de la République démocratique du Congo doivent engager un dialogue de fond avec la MONUSCO sur la déconfliction des opérations afin d'assurer la protection des civils, ainsi que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et la mise en œuvre efficace du mandat de la MONUSCO. Le Royaume-Uni appuie sans réserve le travail de la MONUSCO et félicite la Mission, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita, des efforts inlassables qu'ils déploient dans des circonstances de plus en plus difficiles. Nous restons profondément préoccupés par le climat de rejet généralisé de la MONUSCO en République démocratique du Congo, qui compromet la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. Nous encourageons le Gouvernement à nouer un dialogue structuré avec la MONUSCO afin de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun dans la perspective d'un retrait responsable de la Mission, effectué sur la base de certaines conditions.

Je voudrais conclure en saluant la coopération de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, dans le cadre de sa récente visite dans la région. Il est regrettable que la Russie ait empêché la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit de présenter un exposé au Comité des sanctions, d'autant plus qu'il s'agit d'un problème majeur en République démocratique du Congo et que le Gouvernement s'est engagé à collaborer avec la communauté internationale pour le résoudre.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à la présente séance à S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, ainsi qu'aux Représentants permanents du Rwanda et du Burundi. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita et les autres intervenants de leurs exposés.

Depuis quelque temps déjà, le Gouvernement congolais continue de mener des réformes dans des domaines clefs et d'améliorer sa gouvernance, ce qui se traduit par une stimulation de la croissance économique et contribue à la préparation des élections de 2023, à la promotion du développement local et à la démobilisation des forces armées, autant de progrès encourageants et qui méritent d'être soulignés. La situation en matière de sécurité dans l'est du pays n'a en revanche pas connu d'amélioration dans l'intervalle. Le Mouvement du 23 mars (M23) a lancé des attaques contre les Forces armées de la République démocratique du Congo, faisant de nombreuses victimes et provoquant d'importants déplacements de population, ce qui a aggravé la crise humanitaire et assombri les perspectives de sécurité et de développement de la région. Il est impératif d'apaiser la situation et de rétablir la stabilité le plus rapidement possible. Tous les groupes armés, y compris le M23, doivent cesser immédiatement les hostilités, déposer les armes sans aucune condition, se retirer des zones occupées et participer au dialogue politique et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Les pays de la région forment une communauté de sécurité, et les parties concernées doivent régler leurs différends sans plus tarder sur la base du respect des intérêts et des préoccupations de chacun, par la voie du dialogue et de la concertation, et éliminer toute menace contre la sécurité par un ensemble de mesures. Par leurs bons offices et leurs efforts de médiation, les dirigeants du Kenya, de l'Angola et du Burundi, entre autres, ont favorisé le dialogue et la coopération entre les pays de la région, contribuant ainsi largement à l'apaisement des tensions. Le récent mini-sommet sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a permis d'établir un calendrier relatif au retrait du M23 des zones occupées. Un troisième dialogue intercongolais, s'inscrivant dans le cadre du processus de Nairobi, a servi de tribune pour permettre aux groupes armés de participer au dialogue politique. Ces efforts régionaux ont joué un rôle important pour désamorcer la situation et méritent d'être reconnus à leur juste valeur. Nous espérons que le consensus qui s'est dégagé lors de ces réunions et les résultats auxquels elles ont abouti seront rapidement et efficacement mis en œuvre.

La communauté internationale doit continuer à aider les Africains à rechercher des solutions africaines aux problèmes africains, renforcer son appui dans les domaines politique, humanitaire, technique et financier et créer des synergies avec les pays de la région pour promouvoir le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo dans les meilleurs délais. Selon de nombreux rapports, les groupes armés tels que le M23 possèdent des armes plus sophistiquées que les forces de sécurité de la République démocratique du Congo. Cela montre que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité nuit aux capacités du Gouvernement du pays en matière de sécurité, ce qui va à l'encontre de la finalité du régime de sanctions. Au cours de la récente visite de membres du Comité des sanctions dans la région, conduite par l'Ambassadeur Biang, la République démocratique du Congo a une fois de plus demandé avec insistance au Conseil de lever l'embargo sur les armes imposé au pays. La Chine appuiera le prochain projet de résolution relatif au renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et est également favorable à la levée complète de l'obligation de notification des importations d'armes par le Gouvernement du pays.

Sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita, la MONUSCO a su relever une série de défis de taille et joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. La Chine salue ces efforts. Nous sommes favorables au renouvellement pour un an du mandat de la MONUSCO et espérons que la Mission rationalisera et optimisera son mandat et consacrera une plus grande partie de ses ressources à ses tâches principales que sont l'appui au processus de paix, la protection des civils et le maintien de la sécurité et de la stabilité. Nous espérons qu'elle renverra les mandats qui vont au-delà de ses capacités au Gouvernement du pays concerné et à l'équipe de pays des Nations Unies et, à la lumière des besoins réels du Gouvernement congolais, fournira l'appui technique et logistique nécessaire pour les élections de 2023.

La Chine encourage la MONUSCO à continuer de renforcer son dialogue avec le Gouvernement congolais et tous les acteurs de la société par divers moyens dans le but de favoriser l'entente et la confiance et d'instaurer ainsi un environnement favorable à l'accomplissement des tâches de la Mission. Nous espérons également que le Gouvernement congolais prendra des mesures efficaces pour assurer la sécurité des soldats de la paix. La MONUSCO s'est retirée avec succès des provinces du Kasaï et du Tanganyika. Nous espérons que la Mission tirera les enseignements de cette expérience concluante, continuera de dialoguer avec le Gouvernement congolais, tiendra compte de ses points de vue et, à la lumière de la situation sur le terrain et des jalons fixés, fera progresser le plan de retrait d'une manière ordonnée et responsable.

M^me^ Kinyungu (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions de leurs exposés M^me^ Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; M. Peter Mutuku Mathuki, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est ; et M^me^ Rebecca Kabuo. Nous remercions également le représentant du Gabon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Nous saluons la présence de M. Claver Gatete, Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Zéphyrin Maniratanga, Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Notre déclaration portera sur la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire.

Sur le plan politique, nous saluons l'engagement pris par le Gouvernement d'organiser des élections en 2023, conformément à la Constitution. Nous saluons l'engagement pris par le Président Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi de rétablir la confiance entre la République démocratique du Congo et les pays voisins. Nous saluons également les efforts régionaux déployés en vue d'apaiser les tensions et d'ouvrir la voie à une paix, une stabilité et un développement durables en République démocratique du Congo.

Nous prenons acte avec une vive inquiétude de l'exacerbation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que du recours à des discours de haine, à la désinformation et à la mésinformation. Nous implorons les deux pays d'utiliser les mécanismes régionaux disponibles pour normaliser leurs relations. Ils ont tous deux besoin l'un de l'autre pour obtenir la paix, la sécurité et la prospérité. Nous condamnons fermement toutes les formes de manipulation sociale, culturelle et politique qui peuvent alimenter la méfiance, la tension et l'animosité, voire inciter à la violence. Nous réaffirmons que les personnes qui se livrent à des discours de haine et à des campagnes de désinformation et de mésinformation doivent répondre de leurs actes. Nous demandons instamment aux différentes communautés de continuer de collaborer et de dialoguer, afin de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance et à la promotion d'une culture de tolérance, de respect et de relations harmonieuses. Cela reste l'objectif premier du dialogue de paix intercongolais.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil condamnent fermement les activités terroristes des groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars (M23), ainsi que le massacre de civils commis récemment à Kishishe. Nous réaffirmons la nécessité de fournir des efforts concertés pour mettre fin à toutes les violences et demander des comptes aux auteurs de ces actes. Toutes les parties au conflit doivent définitivement mettre un terme au conflit armé et aux cycles historiques de violence. Ce n'est qu'ensemble qu'elles pourront ouvrir un nouveau chapitre dans l'est de la République démocratique du Congo et jeter les fondements de la paix et de l'état de droit. Le processus visant à poser les bases d'une paix stable et durable nécessite la réintégration effective des ex-combattants dans la vie sociale, économique et politique du pays. Il convient de s'assurer que les ex-combattants reconnaissent que leur réintégration constitue un engagement à clore le chapitre du conflit armé comme moyen de répondre aux griefs politiques et à contribuer résolument à la consolidation de la coexistence pacifique, en fournissant des garanties de non-répétition et en éliminant les conditions qui favorisent la persistance de la violence en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons que l'ONU et la communauté internationale appuient le déploiement d'une force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est visant la démobilisation et le désarmement de tous les groupes armés, notamment en complément des efforts politiques et diplomatiques en cours, ainsi que des opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en soutien aux Forces armées de la République démocratique du Congo. Il faut renforcer l'efficacité, la sûreté et la sécurité de toutes les forces déployées sur le territoire congolais. Cela nécessite la mise en place d'un cadre de coordination commun, sous l'égide de la République démocratique du Congo, qui facilite la coopération dans tous les domaines d'opération, notamment la protection des civils, les communications et le partage d'informations, l'appui opérationnel, la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et la formation.

Les trois membres africains du Conseil demandent à nouveau à tous les groupes armés de s'accorder sur un cessez-le-feu immédiat, de se retirer des positions récemment saisies et de tirer parti du dialogue de paix intercongolais. La seule voie durable vers la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo reste une voie politique. Nous demandons à l'ONU et à l'Union africaine de renforcer leur appui à ces processus régionaux, afin de soutenir les efforts de paix et de sécurité. Nous demandons également à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à rétablir la présence et l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire. Il est inacceptable que les populations congolaises soient constamment sous la menace de groupes armés qui pillent, terrorisent et commettent des atrocités innommables en toute impunité.

Les trois membres africains du Conseil soulignent l'importance de la vérité, de la justice et de la réconciliation dans tous les efforts de consolidation de la paix. Nous encourageons la République démocratique du Congo à continuer de renforcer l'état de droit et à faire en sorte que les conflits sociaux et culturels puissent être réglés par les voies institutionnelles, et en veillant à ce que justice soit rendue pour les personnes qui prennent part à ce processus. Nous exhortons tous les partenaires internationaux à soutenir les efforts que le Gouvernement fournit pour établir un système de justice transitionnelle. Cet engagement représentera une étape essentielle pour mettre fin aux souffrances immenses que le conflit a causées à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants congolais. La recherche de la vérité, de la justice et de la réconciliation pour les victimes garantira que les besoins des communautés touchées par la violence soient au premier plan. C'est essentiel pour que les générations futures puissent comprendre leurs origines et leur identité et connaître la vérité sur les événements qui se sont produits avant leur naissance, et pour qu'elles soient exonérées de toute responsabilité pour les actes des générations précédentes. Cela contribuera à une intégration et une inclusion sociales et culturelles accrues, favorisera l'égalité et permettra le plein exercice des droits attachés à la citoyenneté.

Les trois membres africains du Conseil restent préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, qui touche de manière disproportionnée de nombreux civils, en particulier les femmes et les enfants. Nous appelons le Secrétaire général à renforcer l'aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nous insistons sur le rôle important que joue le développement socioéconomique dans la pérennisation de la paix et l'atténuation des souffrances humaines, grâce à l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'utilisation légale et durable des ressources naturelles. Nous demandons instamment des réformes sociales et économiques globales visant à favoriser les changements structurels, en particulier dans les zones exposées aux conflits, à réduire les écarts qui existent entre les communautés et à créer les conditions propices à une meilleure qualité de vie et au bien-être de la population congolaise.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil saluent les efforts fournis par la MONUSCO pour promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. Nous réaffirmons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple de ce pays et réaffirmons notre respect de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance politique.

M^me^ Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Keita, le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Mutuku Mathuki, et M^me^ Kabuo de leurs exposés et de leurs mises à jour. Nous saluons la présence à la séance d'aujourd'hui du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, ainsi que celle des représentants des pays de la région. De plus, nous remercions la Représentante permanente adjointe du Gabon de la déclaration qu'elle a faite au nom de la présidence du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Depuis notre dernière séance sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo (voir S/PV.9142), la violence et l'incertitude perdurent, malgré le cessez-le-feu annoncé lors du dernier mini-sommet organisé à Luanda et les pourparlers tenus à Nairobi entre les groupes armés et les autorités de la République démocratique du Congo. L'Albanie salue les efforts diplomatiques de l'Angola, du Kenya et d'autres acteurs régionaux pour désamorcer les tensions croissantes dans la région et rétablir la sécurité sur le terrain. En écho à ces efforts de médiation, nous relayons leur appel urgent à cesser effectivement les hostilités, et appelons à notre tour le Mouvement du 23 mars (M23) à se retirer de toutes les zones occupées et à s'abstenir de progresser davantage. Il est important que les acteurs de la région n'autorisent ni ne fournissent un appui, quel qu'il soit, aux groupes armés, en particulier un appui extérieur au M23.

Les solutions crédibles pour une paix durable doivent être basées sur des outils politiques et diplomatiques. La participation inclusive de tous les groupes armés congolais au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation est l'un de ces outils. Dans le même temps, les groupes armés étrangers doivent déposer leurs armes sans délai et retourner dans leur pays d'origine. Dans cet esprit, nous nous félicitons des déclarations du Président et du Gouvernement de la République démocratique du Congo condamnant les propos dangereux et les discours de haine à l'égard des communautés ethniques et d'autres acteurs.

Nous saluons le déploiement des contingents kényans à Goma. La force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est est un complément important aux efforts diplomatiques, car elle permet d'accroître la pression sur les groupes armés et aide les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à s'acquitter de leur mandat de protection des civils. Il est essentiel que la force régionale travaille en étroite coordination avec la MONUSCO et mène ses opérations contre les groupes armés dans le strict respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Nous sommes convaincus que la MONUSCO joue toujours un rôle crucial en République démocratique du Congo. Compte tenu des conditions actuelles sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité, la révision proposée du plan de transition doit être effectuée progressivement, de manière responsable et sur la base de conditions spécifiques. Dans le même temps, la sécurité des soldats de la paix ne doit pas être remise en question, et nous espérons vivement que la coopération avec les autorités nationales sera renforcée pour continuer à lutter contre les campagnes qui prennent pour cible la MONUSCO et les perceptions erronées à son sujet.

Pour terminer, dans le cadre des préparatifs des élections de 2023, de nouvelles mesures visant à améliorer l'espace démocratique et la liberté d'expression sont nécessaires, ainsi qu'une participation véritable des femmes.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient tout d'abord à remercier de leurs exposés la Représentante spéciale Bintou Keita, ainsi que la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, le représentant de la Communauté d'Afrique de l'Est et M^me^ Rebecca Kabuo. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, ainsi que des délégations burundaise et rwandaise.

Le Mexique condamne avec la plus grande fermeté l'offensive du Mouvement du 23 mars (M23) dans la province du Nord-Kivu, qui a eu de graves répercussions sur la population civile et la stabilité régionale. Les récentes informations faisant état de massacres dans les villages de Kishishe et de Bambo sont des exemples clairs de la brutalité de cette nouvelle vague de violence, qui doit être combattue par tous les moyens. Au vu de cette situation critique, ainsi que des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, nous saluons les efforts régionaux déployés dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda. Nous exhortons les participants à veiller à ce que ces processus avancent de manière coordonnée et harmonieuse afin d'optimiser leurs résultats. Nous sommes fermement convaincus qu'il n'existe pas de solutions purement militaires et que ces initiatives régionales doivent ouvrir des espaces de dialogue pour remédier aux causes de la violence. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion du troisième dialogue intercongolais qui a eu lieu à Nairobi. Nous accueillons aussi avec satisfaction l'accord de cessez-le-feu annoncé lors du dernier mini-sommet qui s'est tenu à Luanda. Conformément à l'appel lancé par les dirigeants de la région, le M23 doit déposer les armes et se retirer des zones qu'il contrôle.

De même, le Mexique continue de suivre de près le déploiement de la force régionale dans le cadre de la coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous soulignons que le succès de cette mission dépend, dans une large mesure, de la communication et de la coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo. Ces opérations doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

En ce qui concerne la stratégie de retrait de la MONUSCO, nous prenons note des mesures qui ont été prises pour revoir le plan de transition de la Mission. Le Mexique estime que les ajustements éventuels à ce plan doivent avoir pour objectif principal de garantir la protection de la population civile, en tenant compte de la situation humanitaire et des conditions de sécurité. Il

est également essentiel que la transition soit menée en fonction des conditions sur le terrain, progressivement, et non dans la précipitation. Nous soulignons par ailleurs l'importance de la mise en œuvre rapide du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité. Ces deux éléments sont essentiels pour démanteler les groupes armés et créer des institutions étatiques professionnelles qui assument leur responsabilité de protéger la population et de garantir la paix. Dans la même logique, nous estimons qu'il est fondamental de continuer à lutter contre le trafic d'armes qui finissent entre les mains de groupes qui défient l'autorité de l'État. Nous nous félicitons par ailleurs de l'adoption d'un calendrier pour les élections présidentielle et législatives de 2023, qui doivent constituer une étape vers une gouvernance plus solide et plus inclusive.

Pour terminer, le Mexique réaffirme son plein appui aux activités de la MONUSCO, qui a dû faire face à des défis sans précédent cette année. Nous considérons que les travaux de la Mission demeurent d'une importance capitale pour la stabilité de la République démocratique du Congo et de la région. C'est pourquoi nous participerons de manière constructive au renouvellement de son mandat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Bintou Keita, et le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Peter Mutuku Mathuki, de leurs exposés. Je remercie également M^me^ Rebecca Kabuo d'avoir présenté le point de vue de la société civile au Conseil. De même, je me félicite de la participation à la séance d'aujourd'hui du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

L'Inde demeure préoccupée par les conditions de sécurité précaires dans l'est de la République démocratique du Congo. Les activités des groupes armés se sont poursuivies sans relâche, et ont donné lieu à des meurtres de civils, des déplacements de population et une situation humanitaire désastreuse. Le Mouvement du 23 mars (M23) étend son contrôle territorial dans l'est de la République démocratique du Congo, et sa progression vers Goma est en effet très préoccupante. Nous avons vu par le passé que la prise de Goma par des groupes armés avait entraîné des destructions à grande échelle et fait de nombreuses victimes. Le cycle de violence dans l'est de la République démocratique du Congo, qui dure depuis longtemps, ne peut continuer indéfiniment. L'appui aux groupes armés, extérieur et interne, doit cesser immédiatement. Nous notons aussi avec inquiétude que les attaques lancées par les Forces démocratiques alliées ont pris de l'ampleur, notamment du fait de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. La menace du terrorisme en République démocratique du Congo et dans la région ne peut pas non plus être passée sous silence, étant donné les liens terroristes établis au sein des groupes armés.

Les solutions durables aux conflits dépendent d'efforts diplomatiques soutenus. Nous nous félicitons du rôle joué par l'ensemble de la région pour ouvrir un espace politique au dialogue. Les décisions prises lors du mini-sommet qui s'est tenu à Luanda le mois dernier doivent être respectées par tous les groupes armés, y compris le M23. La feuille de route de Luanda et le processus de Nairobi constituent un cadre prometteur pour le dialogue et les pourparlers. Nous attendons des pays de la région, en particulier la République démocratique du Congo et le Rwanda, qu'ils tirent pleinement parti de ces efforts constructifs. Nous nous félicitons également de l'allocation de 6 millions de dollars pour commencer la phase pilote des projets relevant du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous soulignons l'importance d'un engagement à long terme en faveur des résultats, d'une participation accrue des communautés concernées et des processus transparents dans la mise en œuvre de ces projets. À cet égard, il est essentiel que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) élabore une stratégie de communication pour sensibiliser les parties prenantes au Programme.

Les soldats de la paix de la MONUSCO œuvrent dans un environnement extrêmement difficile, tant sur le plan opérationnel que politique. Le fait que le mandat de la Mission n'est pas clair et les interprétations créatives qui en ont été faites ont ajouté aux complexités existantes. Cela a aussi accentué le décalage entre les attentes de la population et les résultats obtenus par la MONUSCO. En conséquence, les soldats de la paix ont fait les frais des sentiments anti-ONU au sein de la population et de la part des autorités de la République démocratique du Congo. Il est clair que la crédibilité de la Mission a été entamée. Nous réaffirmons en outre qu'il importe de mettre en œuvre la résolution 2589 (2021) pour décourager une culture de l'impunité en renforçant l'application du principe de responsabilité s'agissant des crimes commis contre les soldats de la paix. Étant donné

que notre pays est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, nous sommes conscients des défis qui se posent en matière de maintien de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo et nous sommes pleinement engagés en faveur de la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO.

Alors que nous discutons du prochain renouvellement du mandat de la MONUSCO, nous saluons les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent en vue d'une transition progressive et le plan commun de transition adopté par la MONUSCO et les autorités de la République démocratique du Congo. Toutefois, l'évaluation des progrès doit être réaliste. La réduction des effectifs doit se faire en fonction de la situation sur le terrain, tout en veillant à ce que les gains obtenus dans les provinces sujettes à la violence soient fermement consolidés pour éviter tout retour en arrière. Le renforcement de l'autorité de l'État, des organes de sécurité et des institutions judiciaires est tout aussi primordial. La transition et le retrait à terme de la MONUSCO doivent s'effectuer de manière progressive, responsable et ordonnée.

Pour conclure, nous saluons les initiatives prises par les dirigeants de la République démocratique du Congo pour régler les problèmes existants, notamment les conditions de sécurité dans la région de l'est. Nous nous félicitons des préparatifs des prochaines élections législatives, et prenons acte des efforts déployés en faveur d'un cadre démocratique inclusif. L'Inde entretient des relations de longue date avec la République démocratique du Congo. Nous rappelons avec une immense satisfaction notre contribution à la protection de son intégrité territoriale en mars 1961, lors de la crise de la province du Katanga. Nous restons déterminés à apporter notre concours en épaulant le peuple de la République démocratique du Congo sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Avant de donner la parole aux autres orateurs, j'appelle leur attention sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

M. Lutundula Apala Pen'apala (République démocratique du Congo) : Je voudrais d'abord solliciter votre indulgence, Madame la Présidente, pour vous dire que j'aurais souhaité intervenir le dernier, de manière à ce que j'aie la possibilité de répondre aux préoccupations de tous les intervenants sur un débat qui concerne mon pays et mon pays seul, en tous cas à l'ordre principal. Je ne peux pas faire autrement, vous avez ordonné les interventions, mais je voudrais avoir la possibilité d'apporter ma contribution si j'estime que sur tel ou tel point, des clarifications sont nécessaires.

Je voudrais d'abord, au nom du Chef de l'État et du Gouvernement de la République démocratique du Congo, remercier le Conseil pour l'accueil qu'il m'a réservé. Je l'ai suivi à travers ses interventions, ce qui témoigne de l'importance qu'il accorde à la République démocratique du Congo et de l'intérêt que ses membres portent à la solution de la crise qui la secoue aujourd'hui depuis pratiquement 23 ans, ce qui en fait un cas un peu particulier.

Je tiens également à remercier sincèrement le Conseil de me donner, une fois de plus, l'occasion de faire ce jour l'état des lieux de la crise sécuritaire quasi chronique qui continue à ravager l'est de mon pays, la République démocratique du Congo, et à martyriser ses populations depuis 23 ans, comme je l'ai dit.

En effet, le 31 mai de cette année qui s'achève, j'ai eu le privilège de m'adresser à cette institution, la plus haute instance de décision des Nations Unies en matière de paix et de sécurité dans le monde, réunie en sa 9051e séance, sur cette situation douloureuse, ses conséquences néfastes sur la stabilité et le développement tant de la République démocratique du Congo que de la région des Grands Lacs et sur les pistes de solutions à suivre (voir S/PV.9051).

À l'issue des délibérations du Conseil de sécurité, la présidence du Conseil a publié en son nom, le 3 juin 2022, une importante déclaration exprimant sa position et ses recommandations pour mettre fin à la crise (S/PRST/2022/4). Mais auparavant, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) s'est saisie du dossier et a déclenché une dynamique de restauration de la paix dénommée « processus de paix de Nairobi », dynamique soutenue non seulement par l'Union africaine, notamment à travers son Conseil de paix et de sécurité, mais aussi par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et par des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux. Des positions prises par tous ces acteurs internationaux, il s'est dégagé sinon l'unanimité,

à tout le moins un très large consensus sur l'approche et les éléments constitutifs d'une solution durable à la crise sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Ces éléments sont les suivants : le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la République démocratique du Congo ; la condamnation des activités des groupes armés opérant dans la partie orientale du territoire congolais en général, et du Mouvement du 23 mars (M23) en particulier ; l'exigence de la cessation immédiate et sans condition de ces activités et spécialement des attaques du M23 contre les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des troupes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; le retrait sans délai ni condition du M23 des zones occupées ; le retour des personnes déplacées de guerre à leurs domiciles ; la cessation de tout soutien aux groupes armés opérants dans l'est de la République démocratique du Congo et au M23 ; le soutien aux processus de Nairobi et de Luanda ; l'organisation des dialogues politiques internes par les chefs d'État de la région avec les groupes armés de leurs pays respectifs en vue de leur retour au bercail ; la mise en œuvre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation en vue de la réintégration sociale des anciens combattants des groupes armés ; le règlement par le dialogue des différends entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda en vue de la normalisation de leurs relations et de l'instauration d'un climat favorable à la coopération régionale.

On peut considérer que tous ces éléments constituent en fait un plan de retour de la paix en République démocratique du Congo et dans la région, un plan consensuellement admis par la communauté internationale. Il reste alors à mettre en application tous ces éléments de solution.

Afin de matérialiser ce plan de paix issu du consensus international, le chef d'État de l'Angola, S. E. M. João Lourenço, facilitateur désigné par l'Union africaine pour maintenir le dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda ; le Chef d'État du Burundi, S. E. M. Évariste Ndayishimiye, Président en exercice de la CAE ; et le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, se sont réunis, à Luanda, le 23 novembre dernier, en mini-sommet, avec la participation du Ministre des affaires étrangères du Rwanda représentant son chef d'État, Paul Kagame, et de l'ancien Président du Kenya, S. E. M. Uhuru Kenyatta, médiateur de la CAE.

À l'issue de ce mini-sommet, les Chefs d'État susmentionnés ont signé, au nom de l'Union africaine et de la CAE, un communiqué final contenant le chronogramme de réalisation des différentes actions convenues par les parties prenantes des processus de Nairobi et de Luanda, assorti de garanties de bonne fin, ce qui est très important. Ces garanties sont constituées par l'implication au plan politique et diplomatique de l'ONU, de l'Union africaine et de la CAE, et sur le terrain militaire et sécuritaire, la garantie, c'est l'intervention de la force régionale de l'Afrique de l'Est aux côtés des FARDC, avec l'appui de la MONUSCO afin de forcer le M23 et les autres groupes armés qui refuseraient de se plier aux exigences de la communauté internationale à déposer les armes et à saisir l'offre de paix offerte par leurs chefs respectifs. Cependant, en dépit de ces garanties encore non opérationnelles pour le moment, la République démocratique du Congo reste sceptique quant à la volonté du Rwanda et de son protégé, le M23, qui ont toujours rejeté avec arrogance et mépris les décisions et recommandations des instances internationales, de les respecter cette fois-ci.

Au demeurant, comme pour défier les instances internationales, les membres du Conseil l'ont dit et l'ont tous regretté, le M23 n'a pas tardé à marcher sur le communiqué final de Luanda, cinq jours seulement après que ce communiqué a été publié, en commettant un crime grave par le massacre, les 28 et 29 novembre derniers, d'environ 200 personnes, dont des enfants, à Kishishe et à Bambo, dans le territoire de Rutshuru, sous son contrôle. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester indifférent face à une tragédie qui relève d'un crime contre l'humanité. Il ne suffit pas de dénoncer ; il faut sanctionner. C'est pourquoi le Gouvernement de la République démocratique du Congo demande au Conseil de condamner fermement ces crimes odieux, bien sûr, mais d'ordonner aussi une enquête internationale indépendante pour en établir les responsabilités et punir sévèrement les auteurs matériels et intellectuels. Ceci dit, pour sa part, le Gouvernement congolais prendra toujours ses responsabilités en pareilles circonstances. D'ailleurs, je peux le dire au Conseil, la justice congolaise en est déjà saisie pour dire froidement et objectivement le droit.

Les membres du Conseil s'en doutent, ce comportement réfractaire et criminel du M23, porté à bout de bras par les autorités rwandaises, démontre, à l'évidence, que le défi à relever à ce jour est de réaliser sur le terrain les actions préconisées par la communauté internationale pour le règlement de la crise et d'imposer la paix aux

groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, je dis bien d'imposer la paix. À cet effet, il est impératif pour le Gouvernement de mon pays de reconditionner, je dis bien reconditionner, la MONUSCO et de supprimer toutes entraves au renforcement des capacités des FARDC. Aussi l'enjeu majeur à la présente séance du Conseil de sécurité réside-t-il dans sa capacité d'apporter des réponses adéquates et efficaces à ces deux exigences fondamentales s'il veut réellement mettre fin aux activités des groupes terroristes au Congo et restaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs.

J'interpelle les membres du Conseil pour leur dire que s'agissant de la MONUSCO, le Conseil de sécurité ferait œuvre utile de prendre en compte dans ses délibérations ce qui suit. Premièrement, l'interpellation forte des Congolais, qui estiment, à bon droit et au vu des résultats sur le terrain, que globalement, 23 ans après l'intervention de l'ONU, par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo d'abord, devenue la MONUSCO, cette intervention n'a pas répondu aux attentes des Congolais et même de la communauté internationale, et que sa poursuite sur le mode opératoire actuel ne se justifie plus et ne promet pas de résultats.

Sur ce point, je tiens à rappeler, au nom du Président de la République et du Gouvernement congolais, qu'il n'y a et ne peut y avoir ni crise ni volonté quelconque de rupture entre la République démocratique du Congo et l'ONU. Bien au contraire, notre souci commun est d'améliorer notre collaboration et la crédibilité de l'ONU dans la gestion délicate de cette crise fort complexe. Bien plus, il ne convient pas, en effet, je l'ai dit, que l'attitude du Conseil à la présente séance soit interprétée, à tort, comme du mépris et du défi à l'égard du peuple congolais, ce qui ne rendra service à personne. En tout cas, pour réussir sa mission en République démocratique du Congo, la MONUSCO, ou toute autre institution de l'ONU, ou même de l'Union africaine, a besoin du soutien des Congolais eux-mêmes, et nous devons travailler à cela.

Deuxièmement, il faut aussi tenir compte de l'aveu sincère et courageux de l'impuissance de la MONUSCO à neutraliser le mouvement terroriste du M23, plus armé qu'elle, aveu qui a été fait par le Secrétaire général de l'ONU lui-même, la plus haute autorité politico-administrative de l'Organisation, et tenir compte aussi de son appel au renforcement des moyens de la MONUSCO.

Quelle qu'ait été l'utilité, sinon la nécessité, l'importance, du rôle de la MONUSCO, il faut reconnaître qu'elle a des faiblesses, des faiblesses qui doivent être redressées pour la rendre plus efficace et plus utile. Procéder autrement, c'est condamner cet important instrument de paix de l'ONU à l'échec. Certes, les faits que nous avons vécus sont graves et nous ont ébranlés des deux côtés, que les membres du Conseil se rassurent. Cependant, et je le dis à M^me^ Keita, et le Chef de l'État et le Premier Ministre le lui ont dit aussi, nous devons, dans la sérénité, la responsabilité, avec moins d'émotion, réfléchir et trouver des solutions qui conviennent pour redresser la barre de la MONUSCO, pour redresser la barre de l'image de l'ONU au Congo et pour nous permettre à tous de travailler ensemble.

En somme, la République démocratique du Congo attend de cette séance la clarification par le Conseil de sécurité du mandat de la MONUSCO dans le contexte actuel. Il y a une sorte d'ambiguïté qui ne dit pas son nom, qui couvre ce mandat, qui crée de la confusion et qui aggrave peut-être les frustrations. S'agit-il d'une force de maintien de la paix ? S'agit-il d'une force d'imposition de la paix ? Ou bien des deux à la fois ? Cette clarification permettra de redimensionner les attentes vis-à-vis de la MONUSCO ; elle permettra de mieux circonscrire son champ d'action et d'éviter des malentendus et pourquoi pas, des procès d'intention sur le glissement du mandat de la MONUSCO vers une sorte de mission politique spéciale, glissement qui risque d'être perçu comme une velléité d'ériger la MONUSCO en pôle de gouvernance parallèle au Gouvernement de la République. Ce serait contreproductif.

Il est clair que la préférence de la République démocratique du Congo est de voir la MONUSCO concourir à l'imposition de la paix aux côtés des FARDC et de la force régionale de l'Afrique de l'Est, car le maintien de la paix suppose qu'elle soit préalablement rétablie, ce qui n'est pas encore le cas dans l'est du pays. Et lorsque l'on dit que la MONUSCO a la mission de sécuriser la population civile, c'est encore de la confusion. Assurer la sécurité de la population civile, c'est contrer un danger, c'est contrer une menace, une menace à l'intégrité physique, une menace au patrimoine. Peut-on assurer la sécurité de la population civile sans être en mesure de répliquer à une attaque contre la population civile ? C'est ça, la question de fond.

Au demeurant, le renforcement du mandat de la MONUSCO, auquel la République démocratique du Congo appelle, rencontre aussi les attentes des chefs d'État signataires du communiqué final du sommet de Luanda, en appelant la MONUSCO en appui à la force régionale et aux FARDC pour garantir la mise en œuvre

du chronogramme prévu. Les membres du Conseil verront dans le chronogramme que, si la MONUSCO n'avait plus d'importance au Congo, les chefs d'État n'allaient pas faire appel à l'appui de la MONUSCO.

Toutefois, contrairement à ce qu'on peut dire, le renforcement de la MONUSCO ne peut en rien contrarier ni freiner le programme de son retrait progressif, responsable et durable décidé par la résolution 2556 (2020), qui est déjà en exécution, M^me^ Keita l'a dit, au Katanga et au Kasaï, programme qui, de l'avis de mon gouvernement, peut raisonnablement se situer à un autre horizon, un peu plus rapproché que celui de 2024. Nous avons pensé à la fin de 2023. Je dis bien que c'est un horizon ; je dis bien que c'est la continuité. Il ne faut pas qu'on donne l'impression qu'on s'arrête avec le retrait. Il a commencé, il s'est étendu, et maintenant il est question de cibler les zones de retrait, les zones de la continuité, et avec quel mandat, encore une fois. Cela, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, l'a dit à M^me^ Keita, ce retrait ne peut pas se faire avant la tenue des prochaines élections générales au Congo. À propos des élections, je n'ai pas plus de détails. M^me^ Keita nous a fait un rapport complet. La machine est en marche. Rien ne va arrêter la machine, nous allons continuer.

Je suis content d'entendre les membres du Conseil dire qu'ils appuient la réévaluation, mais il faut conclure, avec la réévaluation, positivement. Je rassure les membres, je leur répète, au nom du Président Tshisekedi Tshilombo et du Gouvernement, que nous ne ferons pas de réévaluation seuls. On la fera avec la MONUSCO, avec l'ONU, et nous en tirerons ensemble les conclusions pour rencontrer les attentes de la population congolaise.

Il va de soi que cette consolidation du mandat de la MONUSCO, à laquelle la République démocratique du Congo appelle, impliquera l'augmentation de ses ressources et de ses instruments de combat, l'entrée de la brigade d'intervention dans les opérations militaires conjointes avec les FARDC et la force régionale, comme cela a été le cas en 2013, ce n'est pas la première fois, bien sûr en concertation avec les pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'une meilleure coordination des actions avec les FARDC et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. À cet égard, la République démocratique du Congo se félicite déjà de constater que les commandants des FARDC, de la MONUSCO et de la force régionale se sont déjà réunis, du 28 au 30 novembre, à Goma, pour harmoniser, pour savoir comment ils vont oeuvrer ensemble pour établir la paix. Il faut encourager cela.

Quant à l'obligation de notification au Comité des sanctions de l'acquisition et de la fourniture de certains types d'armes et de munitions à la République démocratique du Congo, le Gouvernement congolais, à la suite du message de notre chef de l'État à la tribune de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale (voir A/77/PV.5), réitère sa demande adressée au Conseil de sécurité, par le biais du Président du Comité des sanctions, de lever cette obligation injustifiée, humiliante pour la République démocratique du Congo et perçue, malheureusement, par le peuple congolais et ses dirigeants comme une stratégie pour affaiblir leur pays et l'exposer à la merci de ses ennemis. Nous avons cette perception pour les raisons ci-après.

Premièrement, le régime de sanctions, et c'est bien l'expression employée, a été établi en 2004, époque où la République démocratique du Congo était encore divisée en trois entités dirigées par trois gouvernements, dont deux étaient des gouvernements rebelles. Ce régime n'est plus justifié depuis les élections de 2006, le pays ayant été unifié et ayant repris la vie républicaine d'un État normal, dirigé par un seul gouvernement national élu par l'ensemble du peuple congolais et reconnu par la communauté internationale. On ne peut plus comprendre que le Conseil continue, d'une certaine manière, à traiter le Gouvernement congolais comme celui d'un groupe rebelle et terroriste. Contrairement à ce que le Conseil pense, cette restriction a entamé l'honorabilité et la crédibilité de mon pays sur le plan international, et ce n'est pas une vue de l'esprit. Il n'y a pas longtemps, moi qui suis Ministre des affaires étrangères, j'ai reçu des réclamations, des demandes d'intervention ; il y a des transporteurs, il y a des banquiers qui ne veulent pas traiter avec nous, parce que nous avons la saleté que les Nations Unies ont jeté sur notre pays.

Deuxièmement, la République démocratique du Congo est un pays post-conflit qui doit réorganiser son armée, sa police et ses services de sécurité. Ce qui se passe aux Kivus ne finira que quand nous aurons terminé la réorganisation de notre armée. La République démocratique du Congo fait face, comme le Conseil le sait, en plus, aux forces négatives du terrorisme islamiste. Elle ne peut pas réussir cette réorganisation ni éradiquer le terrorisme sans avoir la liberté et la facilité de doter ses forces de défense et de sécurité d'équipements performants pour accomplir ses missions régaliennes. Aucun État à sa place ne ferait le contraire.

Troisièmement, le renouvellement du leadership militaire de la République démocratique du Congo est en cours. Ceux qui suivent la situation savent que le Président Tshisekedi Tshilombo a amorcé depuis un

temps les changements de leadership militaire dans notre pays. Il n'est pas fondé, il n'est pas juste d'imputer aux nouveaux chefs des FARDC les défauts et les fautes prêtés à leurs prédécesseurs, accusés de collaborer avec les groupes armés.

Quatrièmement, la réalité des rapports d'enquête de groupes d'experts de l'ONU et d'autres sources nationales et internationales indépendantes ont établi que les groupes armés en République démocratique du Congo étaient approvisionnés en hommes de troupe et en armes, même sophistiquées, que même la MONUSCO n'a pas, par des pays voisins. Soumettre la République démocratique du Congo à l'obligation de notification, c'est à la fois l'affaiblir, en faveur de ses ennemis, non assujettis, eux, à une telle contrainte, qui peuvent acheter des armes et les donner aux rebelles pour nous combattre, alors que nous, nous ne pouvons pas nous équiper. Cela expose aussi notre pays à une autre danger. Tous les États tiennent au secret-défense. Le secret-défense pour la République démocratique du Congo n'existe pas, il est sur la place publique, étant donné que même pour une machette il faut déclarer.

Cinquièmement, la République démocratique du Congo est en guerre. Dresser, même à travers les fournisseurs, des entraves à la montée en puissance de son armée, notamment avec du matériel de guerre performant, c'est l'affaiblir et la livrer en pâture à ses ennemis.

Sixièmement, la République démocratique du Congo n'est ni fabricant, ni importateur d'armes nucléaires, chimiques ou de destruction massive pour qu'on puisse justifier sa mise sous haute surveillance des Nations Unies.

Septièmement, et c'est important, des mécanismes ont été créés au niveau régional, dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda, et sont déjà opérationnels : mécanisme de vérification ad hoc, cela existe, avec les Angolais, et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui existe aussi, pour neutraliser tous les groupes armés en République démocratique du Congo. Si le Conseil de sécurité estime que le système actuel de notification n'empêche pas la République démocratique du Congo de s'équiper, de se réorganiser, pourquoi alors le maintenir ? À quoi sert-il ? On parle des sanctions : pourquoi sommes-nous sanctionnés ?

Si, dans le projet de résolution qu'il adoptera à l'issue de ses délibérations, il peut plaire au Conseil de sécurité d'arriver à opérer un reconditionnement de la MONUSCO et à lever l'obligation inutile et injustifiée de notification des achats de matériel de guerre qui frappe injustement la République démocratique du Congo, nous aurons toutes les raisons de croire à une volonté réelle de l'ONU de mettre définitivement fin à la crise sécuritaire en République démocratique du Congo et de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région des Grands Lacs. Personne ne pourra alors rien reprocher à l'ONU. Il est nécessaire d'adopter une résolution d'apaisement, plutôt que de surenchère.

C'est le moment aussi de renouveler l'appel du Conseil de sécurité aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux d'honorer leurs engagements à financer le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation afin de réaliser ce programme nécessaire à la réinsertion sociale des anciens combattants de groupes armés. Ce qu'il s'est passé à Nairobi, on en a parlé, je n'y reviens plus.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Chef de l'État et du Gouvernement de la République démocratique du Congo, apaiser davantage la communauté internationale sur le discours, dont on parle, de haine tenu contre les rwandophones qui seraient menacés en République démocratique du Congo, en affirmant solennellement ce qui suit : le peuple congolais n'est pas contre le peuple rwandais, un peuple frère avec lequel il est condamné à vivre pour l'éternité. Seulement, il s'insurgera toujours contre les dirigeants belliqueux aux velléités hégémonistes qui s'évertuent à transformer l'est de la République démocratique du Congo en zone d'influence et de libre exploitation où ils pillent à satiété ses ressources naturelles. Les Congolais combattront de toutes leurs forces cette race de leaders, d'où qu'ils viennent, ennemis de la prospérité, du rayonnement de leur pays, de la coexistence fraternelle entre les peuples et de la paix dans la région des Grands Lacs.

La solution des problèmes des citoyens congolais, à quelque communauté qu'ils appartiennent, relève de la compétence exclusive des institutions congolaises. Le destin des Congolais dits rwandophones ne se jouera jamais ailleurs, en Afrique ou dans le monde, qu'en République démocratique du Congo, dont ils sont des nationaux. C'est donc de l'imposture et de l'instrumentalisation de nos compatriotes que de se positionner en défenseur de leurs intérêts en agressant le pays dont ils se réclament la nationalité. Les interférences des dirigeants rwandais dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo ne résoudront aucun problème congolais. Bien au contraire, elles attisent des tensions intercommunautaires au Nord-Kivu et fragilisent l'unité

nationale du Congo, notamment en donnant l'impression à certains Congolais qu'il y en a d'autres qui sont portés par des pays étrangers contre leurs concitoyens. Cela est dangereux et compromet toute possibilité d'établissement des relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

J'appelle nos partenaires extérieurs de la communauté internationale à ne pas tomber dans le piège de cautionner directement ou indirectement de telles interférences. Qu'on imagine qu'en Afrique, continent fracturé en petits morceaux par la colonisation, chaque État s'octroie le droit d'intervenir sur le territoire d'un autre au motif qu'une partie de sa communauté serait exposée à une menace. Ça n'en finirait jamais en Afrique, parce que tous nos pays ont des populations transfrontalières. C'est très important.

Je voudrais corriger ce qui a été dit, je crois, par l'Ambassadeur de la France. M. Bitakwira n'est plus député. Ce n'est pas un député actuellement au Congo.

Comme ne cesse de le dire le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, « l'Afrique a mieux à faire que ça. L'Afrique n'a que faire des guerres. Le peuple congolais n'est pas et ne sera jamais génocidaire ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Gatete (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M^me^ Bintou Keita, de son exposé. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Peter Mutuku Mathuki, ainsi que M^me^ Rebecca Kabuo et les membres du Conseil de sécurité de leurs contributions. Le Rwanda salue l'engagement et les efforts déployés par les dirigeants régionaux afin de trouver une solution durable au conflit en République démocratique du Congo, aux premiers rangs desquels le Président de l'Angola, M. João Manuel Gonçalves Lourenço, pour la feuille de route de Luanda, et l'ancien Président du Kenya, M. Uhuru Kenyatta, chargé de faciliter le processus de paix mené par la Communauté d'Afrique de l'Est.

Une solution militaire ne permettra pas de régler à elle seule les causes profondes de la crise de sécurité qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Tous les pays de la région des Grands Lacs sont conscients que la paix dans un pays dépend de la paix dans les autres. Les mécanismes régionaux de Luanda et de Nairobi constituent par conséquent des processus essentiels dont la pleine mise en œuvre nécessite un engagement commun et une volonté politique partagée. L'appui et la compréhension de la communauté internationale sont en outre indispensables pour en assurer la durabilité.

En tant que pays de la région, le Rwanda reste attaché aux processus de paix régionaux existants qu'il appuie résolument. Nous espérons vivement que ces initiatives permettront enfin de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de la crise endémique en République démocratique du Congo, qui a des répercussions sur ses voisins, dont le Rwanda. Toutefois, nous déplorons l'ingérence extérieure stérile de certains membres de la communauté internationale dans les processus régionaux et continentaux, dont le but est d'éviter que la République démocratique du Congo n'ait à répondre de son manque de réactivité à la suite des engagements pris dans le cadre des processus existants, ce qui risque à terme de compromettre le succès de ces initiatives. Le Rwanda estime que l'objectif d'une paix durable en République démocratique du Congo ne peut être atteint au moyen d'une rhétorique dangereuse et fallacieuse, qui ne fait qu'exacerber le problème et mettre des vies en danger. En outre, les instances parallèles créées par certains pays sont contreproductives pour les efforts régionaux africains actuels et doivent cesser pour permettre auxdits efforts d'aboutir.

Le Rwanda a clairement dit que le conflit entre le M23 et le Gouvernement congolais est une affaire interne, et que le Rwanda ne doit ni servir de bouc émissaire, ni être assimilé au M23. Cette distorsion de la réalité ne fait que dissimuler le véritable problème et permet à ceux auxquels il incombe de s'attaquer aux causes profondes et les moteurs du conflit en République démocratique du Congo de se soustraire à leurs responsabilités. Toute solution durable passe par la détermination des vraies responsabilités.

Bien que nous soyons d'accord avec le rapport du Secrétaire général selon lequel la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées, des questions restent sans réponse.

Premièrement, quand allons-nous aborder les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Rwanda par la République démocratique du Congo, qui se sont produites à plusieurs reprises, comme cela a été établi par le Mécanisme conjoint de vérification élargi ? Rien que cette année, des tirs d'obus

transfrontières sur le territoire rwandais ont eu lieu les 19 mars, 23 mai et 20 juin, et ont été suivis par la violation de l'espace aérien et du territoire rwandais par un avion de chasse Sukhoi-25 de la République démocratique du Congo, le 7 novembre.

Deuxièmement, quand la communauté internationale va-t-elle s'attaquer au problème persistant des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et à l'alliance entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des groupes armés meurtriers, notamment les FDLR ? Les FDLR sont un groupe terroriste génocidaire faisant l'objet de sanctions, composé d'anciens membres de la force qui a commis en 1994 le génocide des Tutsis au Rwanda, un groupe propagateur notoire de l'idéologie du génocide ? Il est surprenant que M^me^ Bintou Keita ait mentionné, dans son intervention, l'ensemble des principaux groupes rebelles en République démocratique du Congo, mais n'ait pas évoqué une seule fois les FDLR, qui sont sous le coup de sanctions imposées par le Conseil. Je ne sais pas s'il s'agit d'une omission accidentelle ou délibérée, ou si elle estime que les FDLR ne représentent une menace pour aucun pays. Depuis des décennies, le Rwanda exprime ses inquiétudes à l'égard des FDLR, notamment concernant l'appui que leur apporte la République démocratique du Congo et leur collusion avec l'armée nationale de ce pays, les FARDC. Cette alliance entre les FARDC et les FDLR a été responsable de plusieurs attaques sur le territoire rwandais ainsi que d'escarmouches qui ont coûté la vie à des civils innocents.

Selon les derniers chiffres communiqués, l'est de la République démocratique du Congo comptait 132 groupes armés locaux et étrangers. Pourtant, la communauté internationale ne se préoccupe que d'un seul d'entre eux et néglige les autres, dont beaucoup sont bien plus dangereux, notamment les FDLR, une force génocidaire figurant sur la liste établie par le Conseil de sécurité. Comme mentionné précédemment, les capacités militaires ne suffisent pas à elles seules à régler les problèmes en République démocratique du Congo. Il faudra surtout pour cela faire montre de la volonté politique nécessaire pour engager un dialogue inclusif, appliquer les accords signés et lutter contre l'impunité. En ce qui concerne le désarmement des groupes armés opérant en République démocratique du Congo, en particulier les groupes étrangers, nous restons préoccupés par le peu d'attention et d'appui accordés à cette question. Pourtant, leur présence en République Démocratique du Congo constitue le nœud du problème, tel que soulevé dans tous les processus de médiation régionale en cours.

Les discours de haine dirigés contre les Rwandais et toutes les communautés parlant le kinyarwanda en République démocratique du Congo se sont récemment intensifiés, comme l'a indiqué la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Alice Nderitu. Les discours de haine ne sapent pas seulement la cohésion sociale et la cohabitation pacifique, ils mettent également des vies en danger, comme nous l'avons constaté au cours des derniers mois. Mais hélas, ils deviennent également un moyen d'accéder au pouvoir politique et, donc, une raison de perpétuer cette violence contre les minorités ethniques. À cet égard, la question des minorités ethniques et du nettoyage ethnique doit être une priorité absolue pour le Conseil de sécurité en ce qui concerne la paix en République démocratique du Congo.

Nous sommes consternés par le silence du Conseil face aux discours de haine, à la xénophobie et aux meurtres ciblant la population tutsie congolaise, qui se sont intensifiés. À cet égard, nous remercions la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Alice Nderitu, d'avoir condamné et signalé ces crimes atroces. Nous avons tous entendu les dirigeants politiques, les chefs militaires, les chefs religieux et la société civile de la République démocratique du Congo appeler au meurtre de ceux qu'ils qualifient d'ennemis, de traîtres, d'infiltrés, d'indésirables ou d'étrangers.

Le Rwanda appelle les membres élus du Conseil, en particulier les trois membres africains, à ne pas rester passifs devant les atrocités et les crimes contre l'humanité commis contre des personnes en raison de leur identité, de leur apparence ou de leur groupe ethnique. Le Conseil ne doit plus jamais se permettre de rester silencieux, comme il l'a fait il y a 28 ans lorsqu'il a assisté sans rien faire au génocide fulgurant, systématique et très largement médiatisé qui a coûté la vie à plus d'un million de personnes au Rwanda. À cette époque, il y a 28 ans, seuls trois membres élus du Conseil de sécurité, à savoir la République tchèque, la Nouvelle-Zélande et le Nigéria, s'étaient indignés, tandis que les autres membres du Conseil avaient gardé le silence de peur de provoquer la colère du régime génocidaire.

Le Rwanda rappelle au Conseil que plus de 80 000 réfugiés congolais vivent dans des camps de réfugiés au Rwanda, souvent depuis plus de 20 ans. Quand ces réfugiés pourront-ils rentrer chez eux en toute sécurité et vivre enfin dignement dans leur propre pays ?

Je voudrais conclure en réaffirmant la nécessité d'adopter une approche globale pour faire face à la crise endémique en République démocratique du Congo

et d'appeler à un engagement renouvelé en faveur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région afin de trouver une solution durable. Dans le même esprit, le Rwanda demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de respecter les différents accords de paix régionaux qui ont été établis dans le but de rétablir l'ordre et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) :Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : La délégation du Burundi voudrait féliciter la présidence indienne du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre, et vous réaffirme par la même occasion tout son soutien à votre mandat. Je salue la participation à cette séance de S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation du Burundi se réjouit du rapport du Secrétaire général (S/2022/892) et des exposés bien détaillés qui ont été faits par M^me^ Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; M. Peter Mutuku Mathuki, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; et M^me^ Rebecca Kabuo, membre de la Lutte pour le changement.

La délégation du Burundi voudrait réaffirmer son engagement ferme à tout faire pour le retour de la paix et de la sécurité à l'est de la République démocratique du Congo. À cet effet, le Burundi se rangera toujours du côté de la solution et de toutes les initiatives, aussi bien régionales que multilatérales, de recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Le Burundi se félicite des résultats des processus de Luanda et Nairobi, à savoir l'opérationnalisation du mécanisme de vérification ad hoc, le 9 novembre dernier, et la poursuite du déploiement de la force régionale de la CAE dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. À la suite des contenus des communiqués sanctionnant le processus de paix de Nairobi, le processus de Luanda et la réunion extraordinaire des chefs d'état-major des forces armées de la CAE tenue à Bujumbura le 8 novembre, c'est une évidence que la mission de recouvrement de la paix est une mission digne mais immense, qui interpelle l'appui politique, diplomatique, logistique et financier de la communauté internationale au processus de Nairobi relatif aux opérations militaires des forces de la CAE, sans oublier d'appuyer logistiquement le dialogue intercongolais.

Le moment est venu de tirer les véritables leçons, sans faux-fuyants, et de repenser le mandat de la MONUSCO à la lumière de la conjoncture actuelle. Tout en saluant le travail immense réalisé par la MONUSCO en République démocratique du Congo, la présence d'une force régionale appelle de facto un réajustement de son mandat pour la coordination des efforts militaires entre les Forces armées de la République démocratique du Congo, la MONUSCO et le déploiement de la force régionale de la CAE, et ainsi pouvoir être en mesure de sécuriser les zones où pullulent les forces négatives et terroristes constituées de groupes armés locaux et étrangers. Ce faisant, la MONUSCO se chargerait des missions passives, entre autres, et la force régionale des missions actives et opérationnelles, particulièrement dans l'est de la République démocratique du Congo.

En s'appuyant sur certains éléments du rapport du Secrétaire général, en raison de la situation sécuritaire et humanitaire des plus déplorables, la délégation du Burundi voudrait lancer à la communauté internationale un appel à plus d'implication pour mettre fin à la détresse et aux souffrances des civils innocents, des femmes, des enfants, des personnes âgées, tout en insistant sur l'impact des déplacements forcés sur la production agricole des populations vivants dans l'est de la République démocratique du Congo et l'importance de prendre des mesures préventives les concernant. Car si rien n'est fait, une crise humanitaire sans précèdent est à craindre. En raison de la persistance des forces négatives et terroristes qui constituent une menace pour la paix et la sécurité, la délégation du Burundi se réjouit des consultations intercongolaises inclusives dans le cadre du processus de la CAE, qui attestent une fois de plus de l'engagement de la région au retour de la paix et de la sécurité à l'est de la République démocratique du Congo.

La délégation du Burundi croit fermement aux chances de la paix dans la région, la guerre étant la pire des options dans tout conflit dans la mesure où elle ne fait que créer plus d'angoisse ; provoquer des effusions de sang parmi des personnes innocentes ; augmenter le nombre des orphelins ; et faire sombrer l'avenir d'un État, d'un peuple et de toute une région. Le Burundi se doit de tout faire pour éviter l'effet domino et l'embrasement de toute la région ; la diplomatie régionale est à l'œuvre même si l'odeur de la poudre des canons se sent de plus en plus. Toutefois, rien ne viendra à bout de la détermination de la détermination de S. E. M. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Président en exercice de la Communauté d'Afrique

de l'Est, qui puise dans l'expérience burundaise et dans sa sagesse les outils nécessaires pour rétablir la paix, la stabilité et la sécurité dans la sous-région.

Eu égard à tout ce qui précède, l'espoir reste. La paix et la stabilité sont possibles dans l'est de la République démocratique du Congo et dans notre sous-région d'Afrique centrale et orientale, mais à une condition : celle de voir tous les pays de la région et la communauté internationale tout entière s'inscrire dans la logique des processus régionaux visant à neutraliser les forces négatives et terroristes qui sèment la désolation en République démocratique du Congo, afin d'espérer tourner définitivement la page de la guerre pour ouvrir une nouvelle page qui marquera un nouveau départ pour la paix, la stabilité et le développement dans notre sous-région.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Lutundula Apala Pen'apala (République démocratique du Congo) : J'ai demandé la parole pour une brève déclaration.

Je n'ai pas voulu aborder le problème des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) pour deux raisons.

Premièrement, je rappellerai à la mémoire des Nations Unies que le 20 septembre (voir A/77/PV.5), le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a lancé un appel à tous nos partenaires, multilatéraux et bilatéraux, à toutes les organisations non gouvernementales, nationales et internationales, aux dirigeants rwandais et à toute personne physique et morale qui aurait des informations sur un chef des FDLR, qui est quelque part au Congo, sur un périmètre un périmètre au Congo où se trouvent stationnées les FDLR, sur des attaques des FDLR, avec les Forces armées de la République démocratique du Congo, en territoire rwandais, ou qui ont des informations sur une activité quelconque, même politique, pas forcément militaire, des FDLR, de nous les transmettre. Le Président l'a dit ici même, à l'ONU. Cela fait maintenant trois mois. Nous attendons qu'on nous transmette des informations.

Deuxièmement, comme je l'ai dit, il existe actuellement un mécanisme ad hoc, convenu avec le Rwanda à Luanda, un mécanisme de vérification des accusations des uns contre les autres, dirigé par un officier général angolais. Ce mécanisme est actuellement en activité à Goma, assisté par un officier de liaison congolais, un général, et par un officier de liaison rwandais dont j'espère qu'il a été nommé. Donc c'est une recette qui ne paie plus, parce des mécanismes sont en place. Et, je réitère au Conseil l'appel lancé par le Président Tshisekedi Tshilombo à la tribune de l'ONU, nous attendons que toute personne ayant des informations nous les transmette : nous avons même entendu à la radio un leader des FDLR s'exprimer depuis le Congo. Nous sommes à sa disposition.

Le représentant du Rwanda a parlé ici de minorités ethniques, de nettoyage ethnique, de génocide. J'ai l'impression que l'Ambassadeur s'est peut-être trompé de pays. Nous ne connaissons pas cela au Congo. Minorités ethniques… le terme de génocide, même les adultes au Congo n'ont appris ce terme qu'à partir de 1994. Ce sont les Rwandais qui ont mené un génocide rwandais. Aucun Congolais n'a été associé de près ou de loin à cette abominable opération, à cette ignominie qui a humilité l'humanité tout entière.

Bien au contraire : nous, la République démocratique du Congo, avons subi le contrecoup du génocide. Notre population en souffre depuis 23 ans. À l'époque, nous voulions refouler les fugitifs rwandais, et c'est ici, depuis New York, qu'on nous a dit non, qu'il fallait respecter la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. D'autres pays africains ont refusé, nous avons obéi à l'ONU. C'est nous qui payons aujourd'hui un lourd tribut à ces histoires de génocide. Nous ne connaissons pas cela chez nous.

C'est une recette qui ne paie plus et la communauté internationale doit dénoncer cette exploitation tout à fait cynique et éhontée d'un acte humiliant pour l'humanité, exploitation à laquelle on se livre systématiquement de l'autre côté de nos frontières. Cela n'a rien à faire avec nous. Voilà le résultat que l'on recherche actuellement : provoquer ce type de réaction pour pouvoir dire, « vous voyez ce que nous avions dit ». Mais cela n'arrivera jamais. Le Président Tshisekedi Tshilombo en a fait le serment, il l'a dit ici à l'ONU : chez nous, il n'y aura jamais ni épuration ethnique, ni quoi que ce soit. Nous prenons nos dispositions pour que ce ne soit pas exporté chez nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 13 h 35.